



REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

***Plan Stratégique d'Investissement et de
Mobilisation des Ressources Financières dans le
domaine de la Biodiversité 2013-2020***

Bujumbura, Juin 2014

Document élaboré dans le cadre du
Projet «*Révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de*
Diversité Biologique et Développement du 5^{ème} Rapport National
à la Convention sur la Diversité Biologique»

(PNUE/FEM)



Institut National pour l'Environnement et
la Conservation de la Nature (INECN)

B.P. 2757 Bujumbura

Tél. 257.22234304

Site web: <http://bi.chm-cbd.net>

Bujumbura, Juin 2014

Le document est posté sur: <http://bi.chm-cbd.net>

Pour la citation de ce document: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2013) – Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières dans le domaine de Biodiversité au Burundi 2013-2020. Bujumbura, 70p.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	iv
INTRODUCTION	1
I. ETAT DES LIEUX DES FINANCEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITE	3
I.1. PLACE DE LA BIODIVERSITE DANS LES MECANISMES DE FINANCEMENT	3
I.1.1. Place de la biodiversité dans l'économie nationale	3
I.1.2. Place de la biodiversité dans les organisations régionales et internationales.....	4
I.1.3. Partenaires des programmes dans le domaine de la biodiversité au Burundi	9
I.2. CNCA: MECANISME DE COORDINATION	11
I.3. RESSOURCES FINANCIERES AFFECTEES OU MOBILISEES	12
I.3.1. Financements internes	12
I.3.2. Financements externes.....	12
I.3.3. Financements novateurs	13
II. ANALYSE DES PRIORITES ET SOURCES POTENTIELLES DES FINANCEMENTS POUR LA BIODIVERSITE	16
II.1. POLITIQUES NATIONALES, REGIONALES, INTERNATIONALES ET PRIORITES DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE BIODIVERSITE	16
II.1.1. Analyse des politiques et priorités d'investissement en faveur de la biodiversité au niveau national.....	16
II.1.2. Analyse des priorités d'investissement dans les organisations régionales	17
II.2. ANALYSE DES SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITE	18
II.2.1. Financements internes potentiels	18
II.2.2. Financements externes potentiels	19
II.2.3. Financements novateurs potentiels.....	19
II.3. SYSTEMES FINANCIERS	22
III. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS	24
III.1. ELEMENTS DE LA STRATEGIE	24
III.1.1. Approche stratégique	24
III.1.2. Vision de la stratégie.....	25
III.1.3. Axes stratégiques et objectifs spécifiques	25
III.1.4. Plan d'investissement et de financement	26
III.2. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	32
BIBLIOGRAPHIE	33
Annexe 1 : Matrice et coûts du plan stratégique d'investissement et de mobilisation des ressources financières (2013-2020)	35
Annexe 2: Matrice et coûts de la SNPAB 2013-2020	41
Annexe 3: Matrice et coûts du plan stratégique de développement et renforcement des capacités	52
Annexe 4 : Matrice et coûts du plan stratégique de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité	60
Annexe 5: Investissements inscrits au PIP 2013-2016	68
Annexe 6: Financements en provenance du FEM/PNUD 2009-2013 à travers des ONG	69

LISTE DES ABREVIATIONS

ALT	Autorité du Lac Tanganyika
ANCL	Associations nationales communautaires et locales
AP	Associations des Pêcheurs
ARCOS	Société pour la Conservation du Rift Albertin
ATP	Associations des Tradipraticiens
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CLA	Communautés locales et autochtones
CNCA	Comité National de Coordination des Aides
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa,
CRS	Catholic Relief Service
CSLP II	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CTB	Coopération Technique Belge
DF	Département des Forêts
DGAT&PPF	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de la Protection du Patrimoine Foncier
DGFE	Direction Générale des Forêts et de l'Environnement
DGREA	Direction Générale des Ressources en Eau et Assainissement
DGUH	Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DP	Département de pêche
DSS	Decision Support System
EAC	East African Community
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
IBN	Initiative du Bassin du Nil
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
INECN	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
IPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
ISTEEBU	Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
JICA	Japan International Cooperation Agency
MC	Ministère de la Communication
MCIPT	Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme
MDC	Ministère du Développement Communal
MDNAC	Ministère de Défense Nationale et Anciens Combattants
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEEATU	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MFPDE	Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique
MININTER	Ministère de l'Intérieur
MJDGS	Ministère de la Justice et Garde Sceaux,
MRDF	Methodist Relief and Development Fund
MRECI	Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
MSP	Ministère de la sécurité publique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OS	Objectif Stratégique
OTB	Office du Thé du Burundi
PAIVAB	Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricole du Burundi
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PARSE	Projet d'Appui à la Recherche du Secteur d'Elevage
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEFI	Projet de Développement des Filières
PRODEMA	Projet de Développement des Marchés Agricoles
PSE	Paiement pour le Service des Ecosystèmes
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTRPC	Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflict
REDD+	Réduction des Emissions dû à la Déforestation et à la Dégradation des terres

RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SNPAB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SOSUMO	Société Sucrière du Mosso
SP/CNCA	Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination des Aides
SP/REFES	Secrétariat Permanent du Comité de Suivi des Réformes Economiques et Sociales
ST PTPCE	Secrétariat Technique du Programme des Travaux Public et de Création d'Emploi
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNDAF	United Nations Development Aid framework
WCS	Wildlife Conservation Society

INTRODUCTION

Une Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité de deuxième génération (SNPAB 2013-2020) vient d'être élaborée au Burundi remplaçant celle de 2000. Cette dernière n'a pas été mise en œuvre suite à sa non-intégration dans les plans et programmes sectoriels et par manque de mécanisme approprié de financement pour appuyer son exécution. C'est donc consécutivement à ces raisons que le Burundi a conduit le processus de révision de ladite stratégie.

La SNPAB 2013-2020 montre que les écosystèmes fournissent des services écologiques et socio-économiques très variés dont les principaux sont notamment ceux fournis par les écosystèmes qui jouent un rôle de régulation hydrologique et climatologique et servent comme filtres contre l'érosion, la pollution et les inondations. De plus, les écosystèmes sont des habitats des pollinisateurs et les ennemis des ravageurs et sont des puits de gaz à effet de serre. Les écosystèmes fournissent également des plantes comestibles, des plantes médicinales, des plantes à usages artisanaux, le bois d'œuvre, de service, de chauffage et de carbonisation et renferment beaucoup d'attraits touristiques sur lesquels le Burundi doit compter pour accroître son économie.

Le secteur agricole constitue la base de l'économie burundaise. Il occupe 93% de la population active, fournit 95% de l'offre alimentaire et plus de 90% des recettes en devises. Il est de ce fait, la principale source de croissance de l'économie et la base à partir de laquelle doit partir le processus de transformation de l'économie burundaise. Les boisements artificiels jouent un rôle important dans l'économie nationale.

Malgré ces biens et services offerts par la biodiversité, force est de constater qu'elle se dégrade continuellement suite à six menaces suivantes : la déforestation, la surexploitation des animaux, la pollution, la prolifération d'espèces exotiques, le remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages et le changement climatique.

Cinq causes profondes sont à l'origine de ces menaces, à savoir: la pauvreté des communautés locales et autochtones, la mauvaise gouvernance dans la gestion de la biodiversité, la faible concertation dans la planification du développement, l'insuffisance des capacités pour réduire les pressions et conserver le maximum possible d'écosystèmes, d'espèces et de gènes, l'ignorance de la valeur de la biodiversité et son rôle dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés.

Toutes ces menaces de la biodiversité provoquent des conséquences pouvant être regroupées en quatre catégories: (i) rupture de l'équilibre écologique; (ii) précarité de mode de vie des populations; (iii) aggravation des effets néfastes du changement climatique; (iv) conflits et criminalité.

Se fondant sur ces menaces et causes de la perte de la biodiversité, le SNPAB 2013-2020 met en relief cinq contraintes majeures qui handicapent la sauvegarde de la biodiversité:

- *Faible niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques;*

- *Insuffisance d'outils et de techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique ;*
- *Faible niveau de sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes du pays;*
- *Faible niveau de valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes;*
- *Manque d'un cadre de planification participative, de gestion des connaissances et du renforcement des capacités.*

Pour faire face à ces contraintes, la SNPAB 2013-2020 propose un ***Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières*** qui est un mécanisme de financement de la mise en œuvre effective de la politique sur la Biodiversité. Il est articulé autour des points principaux suivants :

- Etat des lieux des financements dans le domaine de la biodiversité;
- Analyse des priorités et des sources potentielles des financements pour la biodiversité;
- Stratégie d'investissement et de mobilisation des financements.

I. ETAT DES LIEUX DES FINANCEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITE

I.1. PLACE DE LA BIODIVERSITE DANS LES MECANISMES DE FINANCEMENT

I.1.1. Place de la biodiversité dans l'économie nationale

Malgré l'absence d'études approfondies sur la valeur économique réelle de tous les services offerts par la diversité biologique, son importance pour la survie et la durabilité de l'humanité n'a point besoin d'être démontrée. La SNPAB fait un état des lieux qui montre que la biodiversité burundaise regorge d'innombrables espèces qui fournissent des services dont nous avons besoin pour assurer notre bien-être. La biodiversité génère et aide à maintenir de nombreux services écosystémiques essentiels au bien-être humain et au développement économique. Elle a une fonction de régulateur de notre atmosphère et notre climat, elle protège les bassins versants et renouvelle les sols, etc. Bref, la diversité biologique est effectivement la base de la richesse matérielle dont nous disposons: c'est grâce à la biodiversité que nous développons des cultures vivrières et obtenons des matières premières et génétiques pour l'industrie, l'agriculture, la médecine, etc. Ces avantages représentent beaucoup de milliards de francs burundais tous les ans. Le tableau 1 montre la contribution de l'agriculture, de la forêt, de l'élevage et de la pêche à l'économie burundaise de 2008 à 2012 et des projections sur 2013-2016 (MFPDE, 2012).

Le secteur primaire est constitué de l'agrobiodiversité et représente près de 36,2% du PIB du Burundi en 2013. On comprendra que tous les biens et services fournis par les écosystèmes ne sont pas intégrés dans la comptabilité nationale.

Tableau 1: PIB par branche en milliards de FBU au prix courant

Secteur	Observations					Projections			
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Secteur primaire</i>	726,3	827,2	1022,8	1104,4	1230,6	1459,4	1680,1	1840,7	2094,5
Agriculture vivrière	609,0	729,6	856,8	939,1	1025,1	1093,4	1196,3	1317,6	1425,3
Agriculture d'exportation	50,8	18,9	72,7	58,5	79,3	76,4	137,4	107,0	178,5
<i>Café</i>	45,4	13,7	66,5	50,9	72,7	63,1	122,2	89,8	158,7
<i>Thé</i>	4,6	4,7	5,6	6,6	5,5	9,7	11,2	12,8	14,8
Autres cultures d'exportation	0,8	0,6	0,6	1,0	1,1	3,5	4,0	4,4	5,0
Elevage	45,2	54,5	64,1	79,4	95,5	250,3	300,2	361,6	426,5
Pêche	10,2	8,8	11,8	8,0	9,3	11,6	13,3	15,5	18,1
Forêt	11,1	15,3	17,4	19,3	21,4	27,7	32,9	38,9	46,2

Source : MFPDE, Direction de la Prévision et de la Prospective, 2012

I.1.2. Place de la biodiversité dans les organisations régionales et internationales

I.1.2.1. Place de la biodiversité au niveau régional

L'intégration régionale ou sous régionale du Burundi est perçue, dans le cadre du CSLP II, comme un des atouts de sa relance économique. Au fil des années, le Burundi a adhéré et est membre de pas mal d'organisations régionales et sous-régionales dont les intérêts et secteurs d'intervention convergent. Le tableau 2 montre des organismes impliqués dans la conservation de la biodiversité.

Etant donné que la problématique de l'environnement dépasse les frontières des pays et devrait être une préoccupation des différentes organisations internationales et régionales, le constat est que parmi ces organisations régionales ou sous régionales dont le Burundi est membre, seules l'ALT et l'IBN agissent et investissent massivement dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité. Pour d'autres, l'environnement/biodiversité est une thématique d'intérêt intermédiaire.

Tableau 2 : Organisations régionales impliquées dans la gestion de la biodiversité au Burundi

Nom de l'organisation	Année d'adhésion
Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)	1976
Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)	1983
Initiative pour le Bassin du Nil (IBN)	1999
Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA)	1999
Autorité du Lac Tanganyika (ALT)	2003
Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)	2004
East African Community (EAC)	2007

- **Autorité du lac Tanganyika**

L'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) s'est dotée d'un Programme d'Actions Stratégiques pour la gestion durable du Lac Tanganyika. Il établit un cadre convenu - entre les 4 pays riverains - pour la mise en œuvre des interventions classées par ordre de priorité. Ces dernières sont destinées à promouvoir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable du lac et des ressources naturelles et à gérer les activités prenant place dans le bassin d'influence avec des impacts négatifs sur cette ressource. Le tableau 3 montre les principales menaces à la biodiversité et les domaines généraux d'action. Les actions de l'ALT sont financièrement soutenues par les contributions des Etats membres et des partenaires au développement comme le PNUD, le FEM, la FAO, l'UICN et la BAD.

Tableau 3: Principales menaces et domaines d'actions pour la biodiversité du lac Tanganyika

Principales menaces à la biodiversité	Les domaines généraux d'action
Systèmes de pêche non durables	Réduction de l'impact des pêches
Pollution croissante	Lutte contre la pollution
Sédimentation excessive	Lutte contre la sédimentation
Destruction des habitats	Conservation des habitats
Espèces envahissantes	Lutte contre les espèces envahissantes
Changement climatique	Adaptation au changement climatique et atténuation des effets

• Initiative pour le Bassin du Nil

Le bassin du Nil couvre une superficie de 3 349 000 km² et s'étend sur 10 pays. Le partage des eaux du Nil constitue un enjeu géopolitique important dans la sous région. Un dialogue régional a été amorcé progressivement depuis 1992. Une vision commune entre les Etats riverains a été adoptée en 2000 : « *Atteindre un développement socio-économique durable à travers une utilisation équitable et au bénéfice de tous des ressources communes des eaux du bassin du Nil* ».

La mise en œuvre de cette vision se traduit par deux types de programmes :

- Un programme transversal à l'échelle de l'ensemble du bassin (Shared Vision Program-SVP) visant à renforcer la coopération et les capacités et à établir un climat de confiance entre les pays;
- Des programmes à l'échelle des deux sous-bassins (Subsidiary Action Program-SAP) qui se focalisent sur les études de planification et de faisabilité des projets d'aménagement en commun.

La coordination des bailleurs de fonds pour cette initiative est assurée par la Banque Mondiale (BM) depuis 1997. Actuellement, un plan stratégique 2012-2016 redéfinit les zones de base du programme de l'IBN et fournit une répartition claire des rôles et des responsabilités, afin d'assurer la livraison et l'augmentation des bénéfices tangibles. Les domaines d'activité principaux sont au nombre de trois :

- Programme de coopération dont l'objectif est de faciliter, soutenir et favoriser la coopération entre les pays du bassin du Nil afin de promouvoir des actions communes rapides et efficaces nécessaires à la sécurisation des bénéfices des ressources en eau communes;
- Programme de gestion des ressources en eau dans le but d'évaluer, de gérer et de protéger les ressources en eau vitales pour les peuples du bassin du Nil en appliquant les principes de la gestion intégrée des ressources en eau basée sur la connaissance de la planification et de l'évaluation du développement de l'eau;
- Programme de développement des ressources en eau dont l'objectif est d'identifier, de préparer et de faciliter les investissements dans des programmes et projets transfrontaliers de développement d'eau, tout en évitant les impacts négatifs sur la santé des ressources du bassin du Nil en appliquant les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Les programmes de l'IBN bénéficient d'un partenariat varié comprenant : les gouvernements des Etats membres, des institutions et organismes internationaux, les donateurs, les universités, les centres de recherche, les médias des Etats membres, la société civile et le secteur privé.

- **Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale**

Dans le cadre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), deux instruments politiques ont été mis en place, à savoir : (i) le plan de convergence de la COMIFAC orienté vers la gestion durable des forêts du bassin du Congo et ; (ii) la politique générale de la CEEAC en matière de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. Un troisième instrument est en cours de mise en place. Il s'agit du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC). L'adhésion à l'économie verte ou encore une économie produisant peu ou pas de déchets carbonés n'est plus un choix mais une obligation pour tous les pays membres de la CEEAC. La FEVAC sera, pour les Etats qui vont y adhérer, une opportunité de disposer d'un outil pour financer les projets en la matière et mobiliser les financements disponibles sur le marché du changement climatique et celui du carbone tant au niveau national, sous-régional et international.

Les enjeux de l'économie verte pour la CEEAC sont de plusieurs ordres :

- politique (engagement de la sous-région dans le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique Centrale);
- écologique et environnemental (l'adhésion totale des Etats membres de la CEEAC à l'économie verte pour concilier développement économique et protection de l'environnement);
- socio-économique (le FEVAC pour le financement des programmes et du développement des entreprises afin de parvenir à la contribution réelle de l'économie verte au développement économique des Etats, la valorisation des savoir-faire traditionnels, l'amélioration des conditions de vie des populations, le développement de la recherche, l'innovation, la formation et la création d'emploi).

Ces deux derniers programmes visent le développement du lien entre la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des populations.

- **Common Market for Eastern and Southern Africa**

Le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) a pour mission d'assurer un développement économique et social durable dans les pays membres grâce à une coopération et intégration dans les domaines du commerce, des douanes, des affaires financières, du transport, de la communication et de l'information, de la technologie et de l'industrie, de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour le COMESA, l'intégration de l'espace économique passe par une libéralisation du commerce et des investissements. Dans ce cadre, un programme de développement des investissements a été initié et des stratégies dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture et du changement climatique ont été développées. Celles-ci s'intègrent dans le cadre plus large du New Partnership for Africa's Development (NEPAD) de l'Union Africaine (UA).

- **East African Community**

L'East African Community met l'accent sur la protection de l'environnement et des ressources naturelles et des programmes de conservation des écosystèmes transfrontaliers communs qui exigent des approches communes et des actions collectives. Le vaste lac Victoria et les bassins du lac Tanganyika, les Parcs nationaux des Virunga et de la Kibira en sont des exemples. Ces écosystèmes soutiennent l'emploi et des revenus pour les communautés tirant leur subsistance des écosystèmes et leurs services.

La coopération dans la gestion des ressources environnementales est prévue en vertu du chapitre 19 (articles 111, 112 et 114) du Traité de l'EAC. Les Etats membres ont convenu de prendre des mesures concertées pour promouvoir la coopération dans l'utilisation conjointe et une gestion efficace et durable des ressources naturelles.

Des dispositions juridiques et institutionnelles ont également été mises en place pour relever les nombreux défis du développement durable dans la région dont le Protocole sur l'environnement et gestion des ressources naturelles¹.

Le protocole de l'EAC sur l'environnement et gestion des ressources naturelles de 2006 est l'instrument fondamental qui régit l'utilisation rationnelle et la conservation de l'environnement et des ressources naturelles dans la Communauté.

Grâce à ce protocole, l'EAC cherche à combattre la désertification et la sécheresse, le changement climatique, la protection de la couche d'ozone, la biosécurité et la biotechnologie, la gestion des déchets chimiques et dangereux, la pollution, la mise en œuvre des normes environnementales, l'évaluation de l'impact et des audits, le renforcement de l'éducation environnementale et le renforcement des capacités, la participation du public, l'accès à l'information, ainsi que la préparation aux catastrophes et la gestion de l'environnement.

De ce qui précède, le constat est qu'au niveau des organisations régionales ou sous régionales, la ligne de démarcation entre l'environnement et la biodiversité dans les différentes initiatives n'est pas encore tracée.

I.1.2.2. Place de la biodiversité au niveau international

Au niveau international, le constat est que depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la communauté internationale a enregistré des progrès et des réalisations concrètes en matière de développement durable.

¹ Sa mise en vigueur est conditionnée par sa ratification par les Etats membres.

Plusieurs traités et protocoles internationaux et régionaux ont été négociés et sont actuellement en cours d'exécution. Plus spécifiquement, en octobre 2010 a eu lieu à Nagoya (Japon) la Conférence mondiale sur la biodiversité COP 10.

Dans son discours d'accueil et d'ouverture de la Conférence, Ryu Matsumoto - Ministre japonais de l'environnement - a déclaré: « Nous allons discuter sincèrement de l'avenir de la Terre pour trouver une solution ». « C'est en effet un moment décisif dans l'histoire de l'humanité », a complété Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire Exécutif de la Convention, citant Daisetz Teitaro Suzuki¹ qui a déclaré: « Le problème de la nature est le problème de la vie humaine mais, aujourd'hui la vie humaine est un problème pour la nature ».

Au cours de ladite Conférence, les 193 Etats Parties à la Convention sur la diversité biologique ont pris de nouveaux engagements pour la sauvegarde de la biodiversité, à l'issue de longues négociations.

La COP 10 a permis 3 avancées jugées majeures, à savoir :

- l'adoption du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et un partage plus équitable des avantages issus de leur utilisation ;
- l'adoption d'un plan stratégique 2011-2020, avec 20 sous-objectifs quantifiés, dont un objectif de suppression en 2020 des subventions dommageables à la biodiversité ou la création d'un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 17% de la surface terrestre et 10% des océans ;
- l'adoption d'une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources financières pour appliquer la Convention.

Le nouveau **Plan stratégique de dix ans** est devenu le nouveau « cadre général sur la biodiversité » non seulement pour les conventions relatives à la biodiversité, mais aussi pour le système des Nations Unies tout entier. Les Parties - Organismes et 193 Etats dont le Burundi - ont accepté de convertir ce cadre international général en : (i) stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en l'espace de 2 ans post conférence et ; (ii) stratégie de mobilisation de ressources pour substantiellement augmenter les niveaux d'aide publique au développement en soutien à la biodiversité.

En juin 2012, le Sommet de Rio de Janeiro au Brésil - dit Rio+20- sur le thème de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté a adopté le document « L'avenir que nous voulons ». Cet avenir que nous voulons à toute l'humanité passe par la sauvegarde de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier. Le FEM vient d'adopter un programme (GEF-6) dont l'enveloppe des ressources pour la biodiversité est de 1296 millions de dollars US². Le Burundi sera associé à la mise en œuvre dudit programme en bénéficiant des mécanismes de financement de ce fonds.

¹ Daisetz Teitaro Suzuki, Japonais, né à Kanazawa, le 18/10/1870 et mort le 22/07/1966, est un auteur reconnu de livres et d'essais.

² GEF-6 programming directions, may 22, 2014

I.1.3. Partenaires des programmes dans le domaine de la biodiversité au Burundi

Outre les fonds propres du budget national, les financements des programmes et projets dans le domaine de la biodiversité sont essentiellement issus des partenaires du Burundi au développement tant bilatéraux, multilatéraux et autres ONG nationales et internationales. Un mécanisme de coordination, le CNCA, a été mis en place pour la coordination des aides des différents partenaires et pour tous les secteurs.

I.1.3.1. Gouvernement et mécanisme de coordination

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU) est le premier responsable de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité à travers l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) et la Direction Générale des Forêts et de l'Environnement. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est également impliqué dans l'agrobiodiversité. Quatre autres ministères ont élaboré un plan d'intégration de la biodiversité au cours de cette année 2013.

Il s'agit du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Energie et des Mines, du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et du Ministère des Transports, des Travaux Publics et Equipement.

I.1.3.2. Organisations Non Gouvernementales

• ONG nationales

Plusieurs Organisations Non Gouvernementales interviennent dans la protection de l'environnement. A titre d'exemple, on peut citer les ONG et Associations suivantes:

- Action Ceinture Verte pour l'Environnement (ACVE);
- Association Femme et Environnement, «AFEB»;
- Association Burundaise pour la Protection de la nature (ABN);
- Association pour la Protection des Ressources Naturelles et le Bien-être de la Population au Burundi, « APRN-BEPB »;
- Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi, «ODEB»;
- Forum Burundais de la Société Civile du Bassin du Nil (FCBN);
- Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux (ABEIE).

Ces ONG et Associations mobilisent des financements et œuvrent surtout dans l'encadrement et la sensibilisation de la communauté à travers des associations relais créées au niveau communautaire ainsi que dans la plaidoirie en faveur de la sauvegarde de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier.

A titre d'exemple, les associations ont pu mobiliser et recevoir du FEM/PNUD, sur la période 2009-2013, un montant de 1 679 003 684 FBU pour financer des projets en faveur de la biodiversité (voir annexe 6).

- **ONG internationales**

Des Organisations Non-Gouvernementales étrangères mènent des interventions diverses en appuyant les communautés locales dans le secteur agricole et de la biodiversité. C'est notamment : Care international ; Catholic Relief Service (CRS), WCS, ARCOS, MRDF, etc.

I.1.3.3. Bailleurs de fonds

En matière de gestion de la biodiversité, le Burundi bénéficie de financements des bailleurs de fonds :

(i) multilatéraux :

- la CDB à travers son mécanisme de financement - le FEM- finance des programmes et projets en faveur du monde rural et qui ont des composantes sur la biodiversité. Les financements sont pour la plupart canalisés via le PNUD, la FAO, le PNUE et le FIDA. Le FEM intervient également dans le financement de la définition des politiques en rapport avec l'environnement, le reboisement, les projets agricoles et d'élevage;
- la BM appuie également dans la définition des politiques en rapport avec l'environnement, le reboisement, les projets agricoles et d'élevage (cas du projet de développement des marchés agricole(PRODEMA));
- le FIDA appuie les projets comme : le Projet d'Appui à la Recherche du Secteur d'Elevage (PARSE) ; le Projet de Développement des Filières (PRODEFI) ; le PAIVAB : Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricole du Burundi (PAIVAB) et le Projet Transitoire de Reconstruction Post-Conflict (PTRPC) qui est mis en œuvre depuis plus de cinq ans dans les provinces de Bujumbura, Bururi et Ruyigi;
- L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) appuient des associations nationales œuvrant dans le secteur de la conservation de la nature ;
- La BAD intervient auprès de l'ALT dans la gestion durable des pêches, la protection des aires protégées et le renforcement des capacités des parties prenantes nationales des quatre Etats membres.

(ii) bilatéraux :

- le Royaume de Belgique, à travers la Coopération Technique Belge (CTB), la Direction Générale de la Coopération au Développement et son Ambassade à Bujumbura;
- les Etats-Unis (via son ambassade);
- l'Allemagne (à travers la Coopération Technique Allemande (GIZ));
- le Japon (à travers la coopération nipponne (JICA));
- le Royaume des Pays-Bas;
- etc.

I.2. CNCA: MECANISME DE COORDINATION

Après les élections de 2005, il a été constaté que la faible performance en matière de coordination et mobilisation des aides publiques au développement observée au Burundi a été jadis influencé par la faiblesse des capacités des services de l'administration imputables à plusieurs facteurs en l'occurrence l'incohérence des textes réglementaires régissant les institutions étatiques impliquées, plusieurs mandats qui se chevauchent reflétant ainsi un manque de synergie dans la planification et la mobilisation des aides.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement du Burundi avec l'appui de ses partenaires, notamment le système des Nations à travers l'UNDAF, a mis en place, en décembre 2005, un Comité National de Coordination des Aides, CNCA en sigles. Le renforcement des mécanismes de coordination de l'aide constitue une des grandes priorités que le Gouvernement s'est assignées pour assurer son efficacité, son harmonisation et son alignement sur les priorités nationales reflétées dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Et les plans sectoriels qui en découlent dont la SNPAB 2013-2020.

Le CNCA est donc l'organe national de coordination des aides extérieures le plus élevé, chargé d'assurer la coordination de l'aide. La table ronde des Bailleurs de fonds du Burundi tenue à Bujumbura du 24 au 25 mai 2007 a encouragé le Gouvernement à mettre sur pied un Groupe de Coordination des Partenaires, GCP en sigles, comme cadre de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires. Ce dialogue permet de garantir un alignement des aides aux axes stratégiques du CSLP. A titre d'exemple, l'UNDAF 2012-2016 est aligné sur le CSLP II en ses axes¹ 1, 2 et 3. Le Secrétariat Permanent (SP) du CNCA assure le secrétariat du GCP et le suivi des décisions prises en s'appuyant sur des unités de coordination au sein des Ministères. L'architecture du GCP, telle que reflétée dans ses termes de référence, est articulée autour d'un dispositif à trois niveaux :

- A la base, le premier niveau comprend les Groupes Sectoriels qui traitent de tous les aspects techniques liés à l'élaboration et au suivi de leurs stratégies sectorielles et mènent de discussions techniques liées à la coordination de la mise en œuvre des programmes. Parmi les 18 groupes sectoriels, il en existe un groupe sectoriel « Eau et environnement » qui s'occupe entre autres des questions relatives à la biodiversité².
- Le deuxième niveau, le Forum Stratégique du Groupe de Coordination des Partenaires-GCP, traite des questions clés qui émergent des groupes sectoriels.
- Le troisième niveau est constitué par le Forum Politique du GCP qui donne les grandes orientations politiques au Forum Stratégique pour assurer une mise en œuvre effective du CSLP et un lien effectif entre l'agenda de développement et l'agenda de consolidation de la paix ainsi que pour renforcer le partenariat entre le Gouvernement et ses partenaires.

¹ L'axe 4 : « Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable » ne fait pas objet de l'UNDAF 2012-2016.

² La base de données sur les financements extérieurs ne met pas en évidence les financements en faveur de la biodiversité.

I.3. RESSOURCES FINANCIERES AFFECTEES OU MOBILISEES

Il y a 3 types de sources de financement: les sources de financement interne qui proviennent principalement du gouvernement, les sources de financement externe qui proviennent de la coopération bilatérale ou multilatérale et enfin les sources de financement novateur qui sont des ressources financières non conventionnelles.

I.3.1. Financements internes

Les financements internes sont de sources publiques (gouvernementales et collectivités locales). Les financements de la gestion de la biodiversité sont constitués par les subsides de l'Etat qui se limitent dans le paiement des salaires de son personnel et quelques frais de fonctionnement des institutions en charge du secteur. Les allocations budgétaires internes pour l'investissement en matière de biodiversité sont très limitées comme on peut le constater dans le tableau 4.

Tableau 4: Allocation budgétaire d'investissement au MEEATU au cours de la période de 2009-2012 (en millions de FBU)

Programme, Sous programme et Projets	2009	2010	2011	2012
Forêts et Environnement	2 949	4 740	2 672	2 554
Aménagement du territoire et protection des sols	189	192	125	128
Budget total d'investissement	3 138	4 932	2 797	2 682
Budget total du MEEATU	7 311	12 523	10 518	7 645
% Budget d'investissement	43	39	27	35

Source : Lois budgétaires 2009 à 2012

I.3.2. Financements externes

Sur les projets bénéficiant des financements extérieurs, seuls les 2 derniers projets du tableau 5 ont trait à la biodiversité, pour un montant de 3 996,135 millions de FBU, soit 11,9%, ce qui est insuffisant compte tenu de la dégradation et des menaces que connaît la biodiversité au Burundi.

Tableau 5: Programmes/ Projets financés sur les ressources extérieures pour l'année 2012

Projets	Décaissements (millions FBU)	PTF
Actualisation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bujumbura jusqu'en 2025	314,00	BM
Aménagement du littoral du lac Tanganyika (débuté en 2012 et continué en 2013)	300,00	BM
Actualisation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Gitega, Ngozi et Rumonge (débuté en 2012 et continué en 2013)	400,00	BM
Appui à l'élaboration des cartes topographiques numériques des villes de Bujumbura et Gitega	63,00	Japon
Renforcement des capacités dans le domaine de la Cartographie et SIG	63,00	Japon
Programme d'appui à la gestion foncière au Burundi	1 442,20	Pays Bas
Programme National Foncier	70,00	Suisse
Renforcement des capacités pour la gestion durable des terres au Burundi	75,00	FEM
Projet DSS/IBN/PNUD	188,00	PNUD
Projet eau et assainissement (Lake Victoria water supply and sanitation)	4 810,00	BAD
Assainissement et Pavage Ville de Bujumbura (Bwiza, Nyakabiga, Kamenge, Kinama et Cibitoke)	5 400,00	Belgique
Renforcement du système d'observation et de collecte des données hydrométéorologiques	60,00	Allemagne
Projet Hydrogéologie	70,00	Allemagne
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	16,00	FEM
Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSECEAU)	16 315,20	Allemagne
<i>Révision de la stratégie nationale en matière de diversité biologique</i>	<i>337,5</i>	<i>FEM</i>
<i>Biodiversité/ aires protégées</i>	<i>3 658,635</i>	<i>PNUD/ FEM</i>
TOTAL	33 582,54	

I.3.3. Financements novateurs

Le partenariat Burundi-bailleurs de fonds fait appel à de nouvelles sources de financements dits « financements novateurs », un autre axe non moins important de mobilisation des ressources complémentaires pour la biodiversité.

Les mécanismes de financements novateurs sont :

- **Les fonds REDD+**

Dans le cadre des financements sous régionaux (fonds REED+), le Burundi, à travers le projet régionale intitulé « Surveillance du couvert forestier national et mesures, notification et vérification avec une approche régionale », bénéficie de ce genre de financement qui s'évalue à 3,6 milliards sous financement BAD et exécuté par la FAO.

• **Le paiement des services des écosystèmes**

Les écosystèmes naturels jouent un rôle essentiel voire incontournable dans l'économie nationale et locale du pays à travers la fourniture de divers biens et services. L'écotourisme est un secteur potentiel à générer des revenus pour financer les activités en faveur de la biodiversité. En effet, le pays possède de multiples richesses naturelles comme les lacs et les forêts¹. En plus, sa faune et sa flore sont importantes pour le développement d'écotourisme. *La stratégie nationale de développement durable du tourisme de 2009* prévoyait déjà l'aménagement ou la réhabilitation de sites touristiques dans les parcs (projet de terrain de camping dans le Parc National de la Ruvubu, Aménagement du terrain de camping à Munini – (BURURI): site où il y a des eaux thermales qui possèdent des caractéristiques thérapeutiques). Le renforcement des capacités de redynamiser le secteur touristique en mettant en place une fiscalité appropriée et équitable, pour assurer une optimisation des recettes de l'Etat par une croissance continue du secteur touristique formel (notamment des redevances d'utilisation des ressources, des permis ou frais d'entrée dans des aires protégées ou sites touristiques). A titre d'illustration, l'INECN enregistre depuis 1992, des recettes touristiques. Le constat est que la période d'avant la crise sociopolitique d'octobre 1993 a connu des montants élevés de ces recettes jusqu'à \$16627 pour le seul Parc National de la Ruvubu. Ces montants ont connu par la suite une baisse progressive car les parcs étaient devenus des sanctuaires des hommes en armes durant la période de guerre civile. La reprise timide est tout de même observable à partir de 2009 pour ce même parc et a atteint environ 2.377.000 BIF, soit environ \$ 1585 de recettes touristiques en 2013. Ceci montre qu'il y a un potentiel touristique exploitable et que même les entreprises touristiques pourraient être amenées à payer des redevances en contrepartie des services écotouristiques qu'elles vendent.

La mise en place d'une fiscalité appropriée requiert des études préalables de mise en évidence de la biodiversité dans la comptabilité nationale et de faire ressortir l'assiette fiscale relative aux impôts, taxes écologique et touristiques et autres prélèvements liés aux services de la biodiversité.

Tableau 6: Recettes touristiques perçues par l'INECN au Parc National de la RUVUBU

Année	Recettes touristiques en FBU	Année	Recettes touristiques en FBU
1992	3 666 800	2005	105 000
1993	4 655 600	2006	405 900
1994	1 163 500	2007	706 800
1995	529 800	2008	407 000
1996	604 750	2009	1 174 000
1997	456 000	2010	1 190 000
1998	330 000	2011	1 160 000
1999	796 000	2012	930 000
2000	400 000	2013	2 377 000
TOTAL	12 602 450		8 455 700

Source : Rapport du Parc National de la Ruvubu

¹ Stratégie nationale de développement durable du tourisme 2009

- **Le Mécanisme de compensation**

Des taxes sont prélevées pour les projets d'exploitation des mines et carrières, mais les montants prélevés ne sont pas affectés pour la restauration. Il y a aussi les taxes « **carbone** » sur l'importation de vieux véhicules (1 500 000 BIF par véhicule importé vieux de plus de 10 ans) mais qui ne sont pas destinées à l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques.

II. ANALYSE DES PRIORITES ET SOURCES POTENTIELLES DES FINANCEMENTS POUR LA BIODIVERSITE

II.1. POLITIQUES NATIONALES, REGIONALES, INTERNATIONALES ET PRIORITES DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Le Burundi dispose d'instruments de planification du développement (Vision Burundi 2025, CSLP II, SNPAB, plusieurs stratégies sectorielles, etc...), mais qui n'intègrent pas suffisamment, voire du tout la protection et la valorisation durable de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier, excepté la SNPAB 2013-2020. Des stratégies et plans d'actions des organisations régionales et internationales consacrent aussi une place importante à l'environnement en général mais jusque-là, il y a une faible visibilité des investissements dans le domaine de la biodiversité.

II.1.1. Analyse des politiques et priorités d'investissement en faveur de la biodiversité au niveau national

Le Burundi a développé le document de « Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de 2^{ème} génération (CSLP II) pour la période 2012-2016. Cette stratégie a été bâtie autour de quatre axes stratégiques suivants : (i) renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre; (ii) transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois; (iii) amélioration des taux d'accès et de la qualité des services de base et renforcement du socle de la protection sociale; (iv) gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.

La biodiversité s'intègre dans ce quatrième axe qui est articulé sur 4 sous-axes : (i) aménagement rationnel et équilibré du territoire ; (ii) protection de l'environnement et gestion durable des ressources ; (iii) gestion rationnelle des ressources en eau ; (iv) promotion d'une gestion coordonnée et/ou intégration de l'environnement dans les programmes sectoriels.

Le sous-axe : « Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources » est focalisé sur les priorités suivantes : (i) la protection des forêts, des boisements et de la biodiversité ; (ii) la lutte contre la pollution et assainissement des milieux ; (iii) la prise en compte du changement climatique ; (iv) la conservation et la protection des sols.

Pour la période 2011-2015, les besoins en investissement pour cet axe stratégique représentent en moyenne 2,5% de toutes les ressources financières à affecter à tous les axes du CSLP II. Le constat est que, malgré l'importance que représente la biodiversité pour la survie des habitants du Burundi, les investissements en faveur de la biodiversité sont très limités. Si on analyse les allocations pour le MEEATU, on remarque une allocation d'investissement qui oscille entre 27 et 43 % du budget du MEEATU lui-même très faible (< à 4% du budget général de l'Etat) : 49,2 milliards de FBU sur un budget général de 1392,3 milliards en 2013, soit 3,5%.

Le besoin de financement de la biodiversité reste donc important bien que son estimation soit encore approximative.

Le présent Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières opérationnaliser la SNPAB 2013-2020.

La mise en œuvre du CSLP II et l'atteinte de ses objectifs en matière de protection et restauration de la biodiversité sera opérationnelle à travers la revue à la hausse des ressources financières affectées au financement et à la mise en œuvre de la SNPAB.

II.1.2. Analyse des priorités d'investissement dans les organisations régionales

Les organisations d'intégration régionales qui ont inscrit dans leur agenda des politiques de protection de l'environnement dont la biodiversité ont des priorités qui varient d'une organisation à une autre. Cependant, la biodiversité n'est pas explicitement mise en exergue. Le cas de la CEEAC sera tout de même illustratif dans la partie qui suit.

II.1.2.1. Priorités d'investissement de l'East African Community

Dans le domaine de la biodiversité, l'EAC met l'accent sur :

- des programmes de conservation des écosystèmes transfrontaliers communs qui exigent des approches communes et des actions collectives (le lac Victoria, le bassin du lac Tanganyika, les Parcs nationaux des Virunga et de la Kibira);
- la biosécurité et la biotechnologie;
- la lutte contre la pollution;
- l'évaluation de l'impact et des audits;
- le renforcement de l'éducation environnementale et le renforcement des capacités;
- la participation du public et l'accès à l'information.

II.1.2.2. Priorités d'investissement du Common Market for Eastern and Southern Africa

La stratégie du COMESA dans l'environnement est d'assurer la gestion de l'environnement afin de préserver, arrêter et renverser les effets de la déforestation, l'érosion, la dégradation des eaux côtières, la réduction de la biodiversité, la pollution des sols, de l'eau et de l'air.

II.1.2.3. Priorités d'investissement de l'Autorité du Lac Tanganyika

L'ALT focalise ses interventions sur la réduction de l'impact des pêches, la lutte contre la pollution, la lutte contre la sédimentation et la conservation des habitats.

II.1.2.4. Priorités d'investissement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

En matière de biodiversité, la CEEAC a pour priorités: la gestion durable des forêts du bassin du Congo ; la mise en place du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC) pour financer les projets en matière d'économie verte et mobiliser les financements disponibles sur le marché du changement climatique et celui du carbone tant au niveau national, sous-régional et international.

Du point de vue opérationnel, 2 programmes indiqués dans le tableau 7 sont en cours d'exécution pour un montant cumulé de 80 millions d'euros.

Tableau 7: Programmes ou projets réalisés ou en cours dans le cadre de la CEEAC

Programme/Projets réalisés ou en cours	Coûts en Euros	Sources de financements
Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo)	50 000 000,00	BAD
Programme des Ecosystèmes fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V)	30 000 000,00	UE

Source : <http://www.ceeac-eccas.org>

II.1.2.5. Priorités d'investissement de l'Initiative du Bassin du Nil

Les programmes ne concernent pas directement la biodiversité, mais peuvent avoir des conséquences positives sur la biodiversité notamment le programme de développement des ressources en eau dont l'objectif est d'identifier, de préparer et de faciliter les investissements dans des programmes et projets transfrontaliers de développement d'eau, tout en évitant les impacts négatifs sur la santé des ressources du bassin du Nil en appliquant les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

II.2. ANALYSE DES SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITE

II.2.1. Financements internes potentiels

Le financement public du budget de l'Etat burundais est actuellement assez limité suite aux ressources intérieures mobilisées qui restent insuffisantes pour mettre en œuvre le CSLP II et les stratégies sectorielles qui en découlent y compris la SNPAB 2013-2020.

L'environnement - dont la biodiversité- doit être intégré dans les politiques nationales de développement durable pour pouvoir bénéficier d'une allocation budgétaire conséquente. La synergie entre la biodiversité et les différentes actions humaines sont incontournables pour la durabilité du développement. En effet, l'intégration de la biodiversité dans les plans et programmes de développement constitue un facteur d'une croissance verte, une étape incontournable vers un développement durable. Les interactions entre la biodiversité, la croissance économique et la réduction de la pauvreté existent et partant, la gestion de la biodiversité devrait bénéficier de dotations budgétaires appropriées. Des initiatives pilotes dont un plan d'intégration de la biodiversité aux plus hautes instances décisionnelles et 5 plans d'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles ont commencé avec l'année 2013 dans 5 ministères à savoir:

- le Ministère de l'agriculture et de l'élevage;
- le Ministère des Transports, des Travaux publics et de l'Equipement;
- le Ministère de l'Energie et Mines;
- le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme;
- le Ministère de l'intérieur.

La mise en œuvre desdits plans d'intégration de la biodiversité n'est pas encore effective. Cependant, leur mise en œuvre constitue une autre source potentielle de financement (équivalente au coût de mise en œuvre) en faveur de la biodiversité. Le coût de mise en œuvre desdits plans d'intégration est évalué à \$US 7787074. La mobilisation de ces ressources pourra compter sur la contribution des ressources internes (publiques et privées).

II.2.2. Financements externes potentiels

Les données du Secrétariat Permanent du CNCA montrent quelques projets qui seront financés par les partenaires extérieurs comme le montre le tableau 8. La prévisibilité des financements extérieurs est jusqu'aujourd'hui problématique. Les financements extérieurs potentiels sont difficiles à être connus dans le contexte du Burundi.

Tableau 8: Quelques projets financés par les partenaires extérieurs

Intitulé du projet	Montant (millions de FBU)	Partenaires	Période
Projet de Gestion Environnementale du Lac Victoria phase II (LVEMP II)	23 389,7	BM	2012-2017
Prévenir les changements climatiques et les catastrophes naturelles	4 173,2	FEM/PNUD	2013-2014
Appui institutionnel et opérationnel au MINAGRIE, au Programme semencier et à l'ISABU	37 231,4	Belgique	2012-2015

II.2.3. Financements novateurs potentiels

Les mécanismes de financements novateurs mobilisables sont :

- **Les Financements liés à l'allègement de la dette**

Les financements liés à l'allègement de la dette pourraient être un des mécanismes de financements novateurs potentiels à étudier pour la biodiversité.

- **Le Paiement pour le Service des Ecosystèmes (PSE)**

Les écosystèmes naturels produisent une grande variété de services environnementaux comme la séquestration de carbone des forêts, la régulation de la quantité et de la qualité de l'eau provenant des bassins versants, la beauté pittoresque et la biodiversité, etc. Le principe de base des PSE est que ceux qui fournissent des services environnementaux devraient être récompensés pour l'avoir fait. Ceci signifie que des mécanismes peuvent être mis en place pour transférer les récompenses de ceux qui bénéficient des services environnementaux à ceux qui les gèrent. Ce type de mécanisme n'est pas encore utilisé et mériterait d'être étudié plus précisément pour en faire usage au profit de la biodiversité. La situation du Burundi avec un réseau hydrographique important, ce dernier constitue un potentiel de paiement de services offerts par les ressources en eau.

Les utilisateurs en aval de ces ressources sont notamment les consommateurs de l'eau à tous les niveaux, les agriculteurs et éleveurs, les pêcheurs, la REGIDESO (eau potable en milieux urbains et l'hydroélectricité vendues) et peuvent être imposés de droits ou redevances d'utilisation.

- **La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)**

La Responsabilité Sociale des Entreprises est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité. Les entreprises du Burundi doivent reconnaître leur responsabilité sociale et environnementale et jouer un rôle croissant dans la protection de l'environnement. Par exemple la REGIDESO vend l'eau en provenance des différentes sources (dont le lac Tanganyika) et devrait payer un certain pourcentage de son profit à des programmes qui contribuent à la protection du lac et des autres sources exploitées.

A partir d'un exercice de simulation de l'éco-responsabilité de trois grandes entreprises du Burundi, on peut comprendre l'importance des financements qu'elle peut générer en faveur de la biodiversité. En effet, le chiffre d'affaire (CA) cumulé des entreprises comme la REGIDESO (pour l'eau seulement), l'OTB et la SOSUMO¹ estimé au coût minimal de leur production en 2012 est de 86,6 milliards de francs burundais. A supposer une éco-responsabilité de 0,5% du CA, l'on pourrait mobiliser des ressources financières s'élevant à 432,8 millions de francs burundais.

Si l'on recense et applique une pareille taxe à toutes les entreprises qui exploitent les ressources naturelles ou l'agro biodiversité, ce montant de 432,8 millions peut plus que décupler et facilement couvrir les besoins annuels de financement des actions en faveur de la biodiversité. Une étude bien élaborée peut aider à voir clair sur les orientations à prendre en vue de mettre les entreprises devant leur responsabilité quant au financement de la biodiversité.

- **L'Engagement du Secteur Privé**

Les investissements privés jouent un rôle clé dans le développement économique durable dans le pays. Le gouvernement et ses partenaires en matière de biodiversité doivent explorer les options qui maintiennent et améliorent les ressources naturelles, tout en fournissant des bénéfices économiques. L'engagement du secteur privé avec le soutien du gouvernement, des bailleurs et les organisations non gouvernementales à travers la SNPAB aura comme bénéfice une amélioration des revenus et de la qualité de vie des populations, de la gestion et de la protection des ressources naturelles. Le Burundi pourrait explorer la possibilité de développer une véritable stratégie d'engagement du secteur privé pour l'environnement en général et la biodiversité en particulier.

¹ La source des productions de la REGIDESO et de la SOSUMO est le rapport Economie burundaise 2012 du MFPDE. Elles ont été valorisées aux coûts minima des produits. Le CA de l'OTB est également tiré du même rapport.

- **La réduction ou la suppression des subventions néfastes**

Un des objectifs d'AICHI (Obj. 3) est d'éliminer les subventions néfastes pour la biodiversité et élaborer des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Le Burundi peut agir en réduisant ou supprimant les subventions néfastes à la biodiversité notamment en faveur de l'agriculture. Les engrais chimiques permettent d'obtenir un plus grand rendement agricole, mais sont à la base d'une pollution importante des sols et de l'eau. La solution de lutte contre les pollutions générées par les engrais chimiques est le développement de l'agriculture biologique dans une perspective de développement durable. Cette mesure peut faire des économies des ressources financières. En effet, les sols sont un élément essentiel de la biodiversité et de leur qualité et de leur préservation dépend de la survie de l'espèce humaine. A titre illustratif, si le Burundi prenait la mesure de réduire de moitié les subventions en engrais chimiques, il pourrait financer les efforts de restauration de la qualité et préservation des sols (donc de la biodiversité) à hauteur de 17,5 milliards FBU, soit environ 11,22 millions de USD sur les 3 prochaines années (2015-2017). Le tableau 9 montre l'évolution des financements des subventions en engrais chimiques sur le budget de l'Etat burundais de 2013 à 2014 et ses prévisions de 2015 à 2017.

Tableau 9: Subventions en engrais du budget de l'Etat Burundais au Ministère de l'agriculture et de l'élevage (en milliers de USD)

Année	Montants effectifs		Prévisions			Total sur 5 ans
	2013	2014	2015	2016	2017	
Subventions en engrais	5128,2	5769,2	6410,3	7692,3	8333,3	33333,3

Sources: Budget 2013 et 2014 et Projet de CDMT 2015-2017 du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

- **Les Financements disponibles dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Le mécanisme de financement disponible pour la biodiversité au Burundi reste celui du FEM. Actuellement, le Burundi doit compter sur le GEF-6.

- **Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) pour la compensation du carbone forestier**

Le marché des crédits carbone de la sylviculture tropicale et subtropicale offre une grande opportunité pour traiter la déforestation dans les pays, tout en générant des ressources pour la gestion forestière ainsi qu'un investissement dans le développement économique durable dans les zones rurales. Des initiatives d'élaboration des projets sont en cours.

II.3. SYSTEMES FINANCIERS

De l'état des lieux des financements, des politiques nationales, régionales et internationales, le constat général est que les financements en faveur de la biodiversité sont encore très faibles. Cependant, dans le cadre de la mobilisation davantage de ressources, il y a lieu de se baser sur quelques forces malgré l'existence de faiblesses relatives à: (i) la capacité de développement des partenariats et de mobilisation des financements; (ii) la visibilité et la communication; (iii) aux structures et système de gestion; (iv) aux compétences.

L'analyse des opportunités de mobilisation des nouvelles ressources financières qui se présentent malgré les risques éventuels est illustrée dans les tableaux 10 et 11 autour des points suivants: (i) développement des partenariats et mobilisation des financements; (ii) gestion des programmes et projets; (iii) coordination des partenaires; (iv) les structures de pilotage et de suivi.

Tableau 10: Forces et faiblesses des mécanismes actuels de mobilisation des ressources financières

Eléments d'analyse	Forces	Faiblesses
Développement des partenariats et mobilisation des ressources	Contexte post-conflit favorisant le renouement du bon partenariat avec les bailleurs de fonds traditionnels et de nouveaux bailleurs. Il existe des bailleurs appuyant constamment le Burundi	Stratégie de mobilisation des ressources non encore adoptée et opérationnalisée par le gouvernement
	Partenariat avec le secteur privé et une société civile dynamique	Faible maîtrise du profil des partenaires
	Possibilités novatrices de mobilisation des ressources financières	Faiblesse de capacité et de responsabilisation des services en matière de mobilisation de fonds et chevauchement au niveau des compétences
	Capacités d'organisation de tables rondes	Manque de confiance au niveau de certains partenaires
	Stratégie de renforcement des capacités	Faible leadership en matière d'environnement et de biodiversité
	Appartenance à des organisations régionales et internationales	
Visibilité / communication	Stratégie nationale de sensibilisation, d'échange d'information et de communication pour la biodiversité	Visibilité faible des activités en faveur de la biodiversité
	Publication/Diffusion des rapports annuels sur la mise en œuvre du CSLP, rapports nationaux sur la biodiversité (dont le 5 ^{ème} en perspective)	Circulation insuffisante de l'information
	Réseau des médias assez dynamique avec des spécialisations en faveur de l'environnement	Communication verticale et horizontale insuffisantes entre tous les acteurs
	Existence du site web du CHM sur la biodiversité	Absence de rapports
Structure/ Système de gestion	Outils de Planification et de programmation (CSLP, PAP-CDMT, PIP, SNPAB 2013-2020, plans sectoriels d'intégration, ...)	Insuffisance en planification intégrée, suivi et évaluation des activités
	Existence d'une structure institutionnelle comme l'INECN	Absence du comité national de biodiversité
Compétences/ Personnel	Personnel expérimenté/compétent	Partage de connaissance limitée
		Personnel peu motivé/forte mobilité

Tableau 11 : Opportunités et risques pour la mobilisation des ressources financières

Eléments d'analyse	Opportunités	Risques
Mobilisation des ressources	Promesses de la Conférence des bailleurs de fonds d'octobre 2012 à Genève et conférences sectorielles (juillet et octobre 2013) à Bujumbura	Non adoption de la présente stratégie par le Gouvernement Faiblesse des capacités d'absorption des crédits accordés
	Financements novateurs	Influence négative de l'évolution du contexte sociopolitique d'avant les élections 2015 Non suivi des engagements des tables rondes par les bailleurs de fonds
Gestion des programmes/ projets	Tisser de bonnes relations de collaboration avec les bailleurs de fonds, ce qui permettrait d'avoir des informations sur les différents partenaires et leur profil	Des faiblesses dans les capacités de mise en œuvre technique des projets décourageant les bailleurs de continuer à décaisser
Coordination des partenaires	Existence du CNCA, du GCP (Forum politique, forum stratégique et Groupes sectoriels)	Non respect des conditionnalités par la partie nationale
	Perspective nationale en matière de diversification des partenaires	
Compétences/ Personnel	Stratégie de renforcement des capacités	

CONCLUSION: De cet état des lieux, l'on comprend que la biodiversité, source de tous les services dont l'humanité a besoin pour sa survie, subit une surexploitation qui entraîne son érosion progressive. L'humanité court le danger de manquer où s'approvisionner en biens et services essentiels. Cette situation commande à penser à des actions urgentes et durables à entreprendre pour la restauration et la préservation de la biodiversité. Ces actions requièrent la mobilisation des ressources financières importantes pour répondre aux besoins d'investissements conséquents. Les atouts ne manquent pas. La table ronde des bailleurs de fonds de Genève d'octobre 2012 et les tables rondes sectorielles de juillet et octobre 2013 à Bujumbura ont été sanctionnées par des intentions de financements qu'il faut suivre pour qu'elles soient traduites dans des situations concrètes. La biodiversité doit être inscrite dans les priorités pour lesquelles le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers doivent accorder plus d'attention et de ressources. Pour ce faire, la partie qui suit est consacrée à la stratégie à mettre en œuvre pour la mobilisation des fonds en faveur de l'investissement pour par la mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020.

III. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

III.1. ELEMENTS DE LA STRATEGIE

Le contexte tant national, régional et international décrit ci haut justifie l'initiative du Burundi de se doter d'un Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières en faveur de la Biodiversité après avoir converti le cadre international général de la biodiversité en son SNPAB 2013-2020. En effet, agir sur les causes directes et profondes de la dégradation de la biodiversité requiert un investissement ciblé des ressources conséquentes pour la restauration, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Comme indiqué plus haut, le constat est que les ressources financières annuellement mobilisées dans le passé récent s'avèrent être insuffisantes pour financer les actions d'une telle stratégie sur la biodiversité, d'où nécessité d'en mobiliser davantage.

III.1.1. Approche stratégique

L'analyse contextuelle nous a montré que le Burundi connaît des problèmes sérieux de dégradation de la biodiversité. La SNPAB a été révisée. La réalisation de tout programme ou projet en faveur de la biodiversité passe par son intégration comme priorité dans les différents CSLP successifs et leurs PAP. La coopération régionale pour une gestion durable de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier permettrait de renforcer la capacité par des échanges d'expériences et d'augmenter le niveau de financement actuel des programmes et projets en faveur de la biodiversité à travers les stratégies nationales et plans d'actions pour la biodiversité. La participation du Burundi à des programmes ou projets régionaux pourrait lui permettre de bénéficier de financements supplémentaires.

Ceci dit, la stratégie de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité devrait s'insérer dans une stratégie nationale de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du CSLP II à travers son PAP-CDMT. Elle devrait également combiner plusieurs mécanismes de financement pour sa durabilité (financements internes, externes, novateurs). Les bailleurs de fonds potentiels identifiés sont: le FEM, le PNUD, le PNUE, la FAO, la BM, les pays partenaires comme la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas.

Les mécanismes de financements potentiels novateurs identifiés sont:

- les financements liés à l'allègement de la dette;
- le Paiement pour le Service des Ecosystèmes (PSE);
- la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE);
- l'engagement du Secteur Privé;
- les financements disponibles dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique et des organisations régionales ou sous-régionales;
- le Mécanisme de Développement Propre pour la compensation du carbone forestier.

III.1.2. Vision de la stratégie

L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières en matière de biodiversité répondent à l'objectif 22 de la SNPAB formulé comme suit : «*D'ici 2015, le Burundi adopte une stratégie d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité*» en son axe stratégique 5: «*Renforcement de la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités*».

Cette stratégie cherche aussi à opérationnaliser la SNPAB dont la vision est la suivante : «*D'ici à 2030, la diversité biologique est restaurée, conservée et utilisée rationnellement par tous les acteurs, en assurant le maintien des services écosystémiques et en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures*».

Ainsi, la stratégie de mobilisation des ressources a comme vision:

«D'ici à 2018, le Burundi et ses partenaires, dont les partenaires techniques et financiers, les collectivités locales et le secteur privé, sont engagés à investir et financer des programmes et projets de préservation, de restauration, de renforcement et de valorisation de la biodiversité tout en assurant son usage durable et équitable pour le bien-être des générations actuelles et futures».

III.1.3. Axes stratégiques et objectifs spécifiques

Le plan stratégique d'investissement et de mobilisation des ressources est décliné en trois grands axes stratégiques:

Axe stratégique 1: Renforcement du cadre institutionnel et technique de gestion de la biodiversité pour la mobilisation des ressources

Cet axe stratégique est fondé sur 5 objectifs stratégiques:

- Renforcer les mécanismes de coordination au niveau national et régional;
- Renforcer les capacités humaines dans le domaine de la biodiversité en s'appuyant sur des programmes de recherche et de formation adaptés;
- Intégrer les priorités de la SNPAB 2013-2020 dans la mise en œuvre de la Vision Burundi 2025 et des CSLP opérationnels;
- Mettre en place et exécuter un plan de communication et de sensibilisation sur la biodiversité;
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des programmes en matière de la biodiversité.

Axe stratégique 2: Mobilisation des ressources financières

Trois objectifs spécifiques sous-tendent cet axe stratégique, à savoir:

- Augmenter les ressources financières internes en faveur de la biodiversité jusqu'à 50% au moins en 2020;

- Mobiliser des ressources financières externes additionnelles;
- Mobiliser des ressources financières novatrices.

Axe stratégique 3: Développement d'un plan de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières

Deux objectifs spécifiques sous-tendent cet axe stratégique, à savoir:

- Améliorer le partenariat et les relations de confiance avec les PTF et d'autres acteurs de la société civile ou du secteur privé;
- Elaborer et soumettre de nouveaux programmes/projets pour financement (plan de financement de la SNPAB 2013-2020).

III.1.4. Plan d'investissement et de financement

III.1.4.1. Prise en compte du contexte national, régional et international

Au niveau politique, institutionnel et légal, la gestion de la biodiversité est la préoccupation du MEEATU ainsi que de l'INECN. Il manque une coordination et intégration de la biodiversité dans d'autres structures étatiques et non étatiques comme axe prioritaire de développement.

Pour ce qui est des financements de la biodiversité, il n'est pas facile de connaître au chiffre près les montants jusque-là investis en faveur de la biodiversité par les différents acteurs publics et privés par manque de cadre de coordination. Cependant, sur des montants de l'ordre de 33 582,44 millions de FBU qui ont été investis dans des projets/programmes au cours de l'année 2012 au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, seuls 11,9% sont relatifs aux projets/programmes ayant trait au domaine de la biodiversité. Il est proposé qu'ils soient augmentés d'au moins 50% annuellement à travers la mise en œuvre des CSLP.

Le renforcement des capacités à tous les niveaux et sous différents aspects (institutionnel, technique, humain et financier) est également un domaine d'intervention pour les services, les organismes et les parties intéressées à mettre en œuvre la conservation de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier. Plus concrètement, les priorités d'investissement s'inscrivent dans le cadre de la SNPAB 2013-2020 et il reste son opérationnalisation.

Les organisations régionales comme l'ALT, l'IBN donnent des opportunités aux Etats membres d'agir en commun pour l'environnement en général et la biodiversité en particulier. De plus, même d'autres organisations - comme le COMESA, la CEEAC, l'EAC - dont les secteurs d'intervention ne sont pas prioritairement l'environnement, offrent également des points d'entrée pour l'environnement et la biodiversité dont il faut saisir les opportunités.

III.1.4.2. Analyse des instruments, mécanismes et sources de financements potentiels

Les financements internes potentiels sont essentiellement des allocations annuelles gouvernementales inscrites dans les lois portant fixation du budget général de l'Etat Burundais. Les autres financements potentiels internes sont ceux issus des budgets annuels des communes ainsi que les privés.

Les financements externes potentiels proviennent de l'aide publique au développement accordée par les partenaires bilatéraux ou multilatéraux du Burundi et les ONG internationales. Les accords de financements de programmes et projets sont négociés, signés et mis en œuvre par les parties. Les financements novateurs potentiels qui peuvent être internes ou externes concernent surtout l'engagement du secteur privé, le paiement des services des écosystèmes, les financements prévus dans le cadre des instruments internationaux comme le FEM.

En conclusion, il est souhaitable que:

- le Gouvernement accorde une priorité aux financements de la biodiversité en les revoyant à la hausse à hauteur d'au moins 50% d'augmentation annuelle sur la période 2014-2020;
- toutes les parties concernées élaborent de nouveaux programmes/ projets en matière de biodiversité à soumettre aux bailleurs de fonds et autres sources potentielles de financements - traditionnelles et novatrices - en se référant au plan d'investissement et de financement de la SNPAB 2013-2020 et stratégies connexes.

III.1.4.3. Eléments du Plan d'investissement et de financement

Actuellement, les financements orientés vers la biodiversité sont très limités. Quelques projets intégrant des aspects de la biodiversité sont identifiables au niveau du PIP 2013-2016 et représentent un coût de 25 810 millions de FBU (annexe 1). Il est donc difficile de connaître avec exactitude les montants consacrés exclusivement à la biodiversité. Cependant, avec l'élaboration de la SNPAB 2013-2020, des 3 plans stratégiques connexes, des 6 plans sectoriels d'intégration, il a été mené un exercice d'évaluation des coûts des différentes actions desdits plans et dégagé leurs besoins de financement d'ici à 2018 qui se chiffrent à Soixante-deux milliards sept cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent cinquante francs burundais 62 797 580 250 FBU), soit quarante millions cinq cent quatorze mille cinq cent soixante-huit dollars américains (40 514 568 \$US) sur la période 2013-2018. Le tableau 12 et les figures 1 et 2 donnent la synthèse des financements nécessaires pour les plans stratégiques ci-dessus indiqués et par source potentielle. La priorité de mobilisation est fonction de la date butoir pour l'atteinte des objectifs de la SNPAB 2013-2020. Ceci dit qu'il faut au moins mobiliser les fonds pour toute action répondant à un objectif donnée avec suffisamment de temps de sa mise en œuvre avant la date butoir pour l'atteinte dudit objectif. Le tableau ci-dessous a été établi en tenant compte de la priorisation dans la mobilisation annuelle des fonds vus les dates butoir pour atteindre les objectifs.

Cependant, même si ce document inventorie les sources potentielles de financement, cela peut s'avérer impossible dans le temps et pour certaines sources. Ce plan est donc appelé à être révisé chaque fois que de besoin pour s'adapter aux contextes nouveaux.

La mobilisation passe par la «vente» de ce plan aux bailleurs potentiels de fonds déjà identifiés et d'autres qui pourront manifester leur intérêt à cofinancer la mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020. Compte tenu des objectifs à atteindre dans le temps, l'année 2015 requiert une très forte mobilisation de près de 17 876 820 dollars américains.

Tableau 12 : Montants à mobiliser par source potentielle sur la période 2013- 2018 (USD)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Financement extérieur	582 788	3 562 840	12 513 774	3 627 033	5 070 953	3 002 810	28 360 198
FEM et cofinancement	203 513	1 244 166	4 369 889	1 266 583	1 770 809	1 048 600	9 903 561
PNUD/PNUE	55 504	339 318	1 191 788	345 432	482 948	285 982	2 700 971
CHM/Belgique	74 005	452 424	1 589 051	460 576	643 931	381 309	3 601 295
Autres bailleurs	249 766	1 526 931	5 363 046	1 554 443	2 173 266	1 286 919	12 154 370
Financement intérieur	249 766	1 526 931	5 363 046	1 554 443	2 173 266	1 286 919	12 154 370
Budget général de l'Etat (dont les fonds de contrepartie)	148 010	904 848	3 178 101	921 151	1 287 861	762 618	7 202 590
Budget municipaux et communaux	9 251	56 553	198 631	57 572	80 491	47 664	450 162
ONG nationales	92 506	565 530	1 986 313	575 719	804 913	476 637	4 501 619
Total annuel	832 554	5 089 771	17 876 820	5 181 475	7 244 218	4 289 729	40 514 568

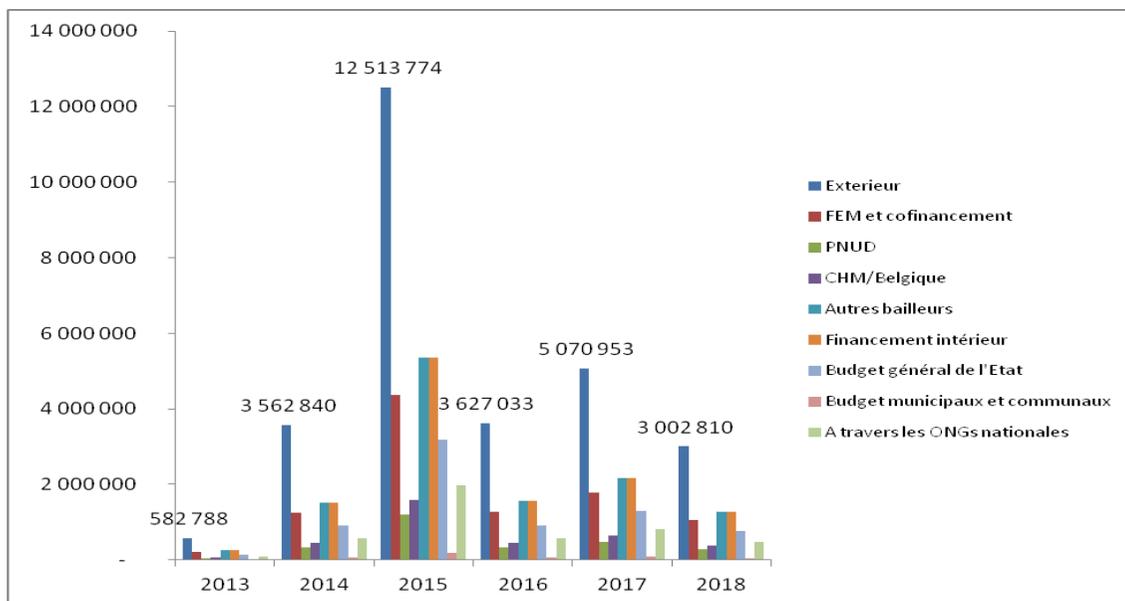


Figure 1: Montants à mobiliser par an et sources potentielles sur la période 2013- 2018

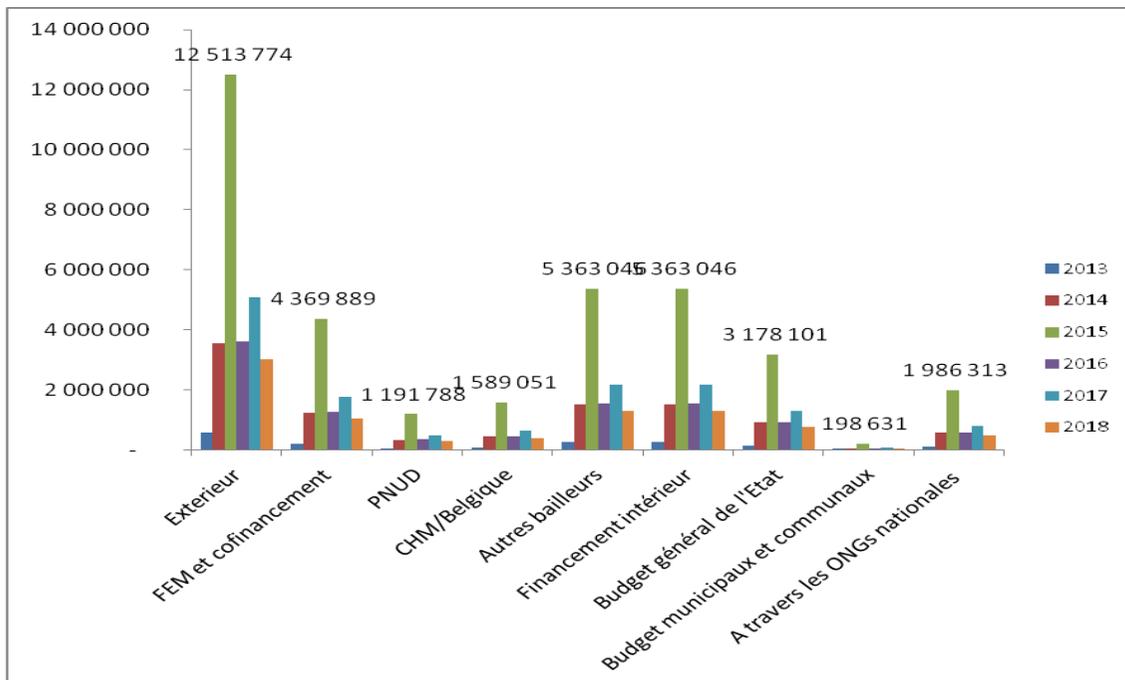


Figure 2: Montants à mobiliser par an et par source potentielle sur la période 2013- 2018

III.1.4.4. Synthèse des coûts de tous les plans stratégiques

La synthèse des coûts de tous les plans stratégiques est reprise dans le tableau 13.

Tableau 13 : Synthèse des coûts de tous les plans stratégiques

Domaines d'évaluation	Coût en FBU	Coût en USD
Stratégie d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières	1 134 100 000	731 677
<i>Axe stratégique 1 : Renforcement du cadre institutionnel et technique de gestion de la biodiversité</i>	820 800 000	529 548
<i>Axe stratégique 2 : Mobilisation des ressources financières</i>	52 800 000	34 065
<i>Axe stratégique 3 : Développement d'un plan de mise en œuvre de la stratégie</i>	260 500 000	168 065
Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Biodiversité 2013-2020	12 359 950 550	7 974 162
<i>Axe stratégique 1: Gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux</i>	1397250000	901 452
<i>Axe stratégique 2: Réduction des pressions directes exercées sur la diversité biologique et encouragement de son utilisation durable</i>	6 624 849 850	4 274 097
<i>Axe stratégique 3 : Amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique</i>	1 350 000 700	870 968
<i>Axe stratégique 4 : Renforcement pour tous, des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</i>	873 650 000	563 645
<i>Axe stratégique 5 : Renforcement de la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités</i>	2 114 200 000	1 364 000
Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités dans le domaine de la biodiversité	34 123 250 000	22 015 000
<i>Axe stratégique 1 : Implication et engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs à l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité</i>	1 991 750 000	1 285 000
<i>Axe stratégique 2 : Elaboration et mise en œuvre des outils et des techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique</i>	25 063 500 000	16 170 000
<i>Axe stratégique 3 : Sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques du pays</i>	2 139 000 000	1 380 000
<i>Axe stratégique 4 : Valorisation des avantages tirés de la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes</i>	395 250 000	255 000
<i>Axe stratégique 5 : Planification participative, gestion des connaissances et renforcement des capacités</i>	4 533 750 000	2 925 000

Tableau 13 : Synthèse des coûts de tous les plans stratégiques (suite)

Domaines d'évaluation	Coût en FBU	Coût en USD
Stratégie de Communication, d'Éducation et de Sensibilisation pour la biodiversité	3 110 315 000	2 006 656
<i>Axe Stratégique 1 : Renforcement des capacités en communication, éducation et sensibilisation des cadres et animateurs chargés de la promotion de la préservation de la biodiversité aux différents niveaux et dans tous les secteurs concernés</i>	284 550 000	183 581
<i>Axe stratégique 2 : Organisation de larges campagnes de communication, éducation et sensibilisation des groupes cibles sur la conservation de la biodiversité, le partage juste et équitable des avantages qui en découlent</i>	1 533 965 000	989 655
<i>Axe stratégique 3 : Conception et production d'outils pédagogiques adaptés aux groupes cibles à utiliser dans les activités de communication, éducation et sensibilisation des groupes cibles à la biodiversité</i>	524 000 000	338 065
<i>Axe stratégique 4 : Stimulation et incitation des groupes cibles à poser des actes de préservation et restauration de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources naturelles</i>	563 000 000	363 226
<i>Axe stratégique 5 : Mise en place des alliances et des partenariats intersectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité</i>	204 800 000	132 129
Coût de mise en œuvre de 6 plans d'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles	12 069 964 700	7 787 074
<i>Plan sectoriel d'Intégration de la Biodiversité du Ministère de l'agriculture et de l'élevage</i>	8 827 364 700	5 695 074
<i>Plan sectoriel d'Intégration de la Biodiversité du Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement</i>	280 550 000	181 000
<i>Plan sectoriel d'Intégration de la Biodiversité du Ministère de l'Énergie et des Mines,</i>	189 100 000	122 000
<i>Plan sectoriel d'Intégration de la Biodiversité du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme</i>	1 074 150 000	693 000
<i>Plan sectoriel d'Intégration de la Biodiversité du Ministère de l'Intérieur.</i>	961 000 000	620 000
<i>Plan sectoriel d'Intégration de la Biodiversité aux plus hautes instances décisionnelles</i>	737 800 000	476 000
TOTAL GENERAL	62 797 580 250	40 514 568

III.2. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Pour une mise en œuvre efficace du Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières, quelques orientations stratégiques s'imposent:

- **Mise en place d'une structure de coordination**

La mise en œuvre du Plan stratégique requiert une coordination soutenue. Il faudra à tout prix mettre en place une Cellule de coordination des aides extérieures dans le domaine de biodiversité qui travaillera en étroite collaboration avec le Comité National de Coordination des Aides. Cette Cellule de coordination pourra être créée au sein du Comité National de la Biodiversité et sera également chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB. Dans l'ensemble, cette structure de coordination devra:

- Plaider pour une politique de cohésion davantage orientée sur les résultats;
- Suivre et réviser chaque fois les indicateurs définis ce plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières;
- Plaider auprès du MFPDE pour la mobilisation et financements accrus de la biodiversité;
- Traduire, en collaboration avec les autres parties prenantes, le plan de financement de la SNPAB 2013-2020 et les plans connexes en de nouveaux programmes/projets à soumettre aux bailleurs de fonds et autres sources potentielles de financement traditionnelles et novatrices.

- **Création des conditions favorables de mobilisation des ressources financières**

La mise en œuvre du Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières ne requiert pas seulement des moyens financiers ou de la coordination. Un environnement favorable de réussite de son opérationnalisation est également requis. C'est notamment une volonté politique manifeste de la part des autorités du Gouvernement, depuis le sommet de l'Etat et ses démembrements jusqu'aux leaders communautaires. Le progrès dans l'exécution de la stratégie devra être à l'ordre du jour pour les différentes rencontres entre les représentants du Gouvernement et des partenaires, bailleurs de fonds. Le soutien des différentes démarches de mobilisation des ressources par la Présidence et les Vice-présidences de la République est indispensable pour l'exécution du plan stratégique.

- **Renforcement de la coopération**

Le gouvernement du Burundi devra renforcer sa diplomatie orientée vers la coopération internationale (bilatérale et multilatérale) pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020. Il est donc recommandé de faire une large vulgarisation de cette stratégie et son plan stratégique d'investissement et de mobilisation des ressources financières auprès des différents acteurs particulièrement les bailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

Autorité du lac Tanganyika (2010). Plan d'action stratégique.

EAC (2012). Sustainable Development in the context of Regional integration in East African Community, Concept Paper Side event Rio+20

Ministère de l'Agriculture et de l'élevage (2008) . Stratégie Nationale Agricole (SNA), 2008-2015.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (2011). Plan national d'investissements agricoles (PNIA): 2012-2017, Bujumbura.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2013) . Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura, 104p.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, (2009) . Politique Nationale de l'Eau, Bujumbura.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2013) – Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités dans le domaine de la Biodiversité 2013-2020. Bujumbura, 55p.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2014) - Stratégie de Communication, d'Education et de sensibilisation du public sur la Biodiversité. Bujumbura, 55 pages.

PNUD (2011) . Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté.

République du Burundi (2000) . Stratégie nationale de l'environnement au Burundi.

République du Burundi (2006), Politique Sectorielle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

République du Burundi (2007) . Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA).

République du Burundi (2011) . Cadre stratégique de Croissance et de Lutte contre la pauvreté (CSLP II)

République du Burundi (2011) . Politique Nationale de Gestion des Ressources en Eau

République du Burundi (2012) . Politique forestière Nationale

République du Burundi (2013) . Stratégie nationale et plan d'actions pour la biodiversité 2013-2020.

Autres documents consultés

Plans sectoriels

Plan d'intégration de la biodiversité au Ministère de l'Énergie et des Mines

Plan Sectoriel d'Intégration de la Biodiversité au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme

Plan Sectoriel d'Intégration de la Biodiversité au Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement

Plan sectoriel d'intégration de la biodiversité au Ministère de l'Intérieur

Plan d'intégration de la biodiversité dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage

Plan Sectoriel d'Intégration de la Biodiversité aux plus hautes instances décisionnelles

Document des conventions

- Nations Unies, Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique, 1992
- Nations Unies, Convention Cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 1992
- Nations Unies, Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, 1992.
- Nations Unies, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau «Convention RAMSAR», 1971.

Sites web :

<http://www.ceeac-eccas.org>

<http://www.comesa.int>

<http://www.eac.int>

<http://www.medeo.be>

<http://www.nilebasin.org/newsite/>

<http://www.unep.org/greeneconomy/>

<http://www.thegef.org/>

Annexe 1 : Matrice et coûts du plan stratégique d'investissement et de mobilisation des ressources financières (2013-2020)

Axe stratégique 1: Renforcement du cadre institutionnel et technique de gestion de la biodiversité

Objectifs spécifiques	Activités	Sources de financements	Indicateurs	Intervenants	Eléments d'estimation du coût	Coût en FBU	Coût en US dollars
Objectif 1: Renforcer les mécanismes de coordination au niveau national et régional	Mise en place d'une autorité nationale de régulation des ressources naturelles (étude de faisabilité, montage institutionnel et opérationnalisation)	Gouvernement	Décret portant création d'une autorité nationale de régulation des ressources naturelles	Présidence MEEATU	Cabinet MEEATU, Présidence	0	0
	Susciter la mise en place d'un cadre similaire au niveau régional	Budgets des organisations concernées et PTF	Décision signée du Sommet des Chefs d'Etats membres des organisations concernées	Présidence MEEATU MRECI	Réunion régional (28 Participants)	650 000 000	419 355
Objectif 2: Renforcer les capacités humaines pour la biodiversité en s'appuyant sur des programmes de recherche et de formation adaptés	Mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités dans le domaine de biodiversité	Gouvernement et PTF	Rapport de mise en œuvre des actions réalisées de renforcement des capacités	MEEATU, Deuxième Vice-Présidence	Cabinet MEEATU, Présidence	Cfr SRC	Cfr SRC
Objectif 3: Intégrer les priorités de la SNPAB 2013-2020 dans la mise en œuvre de la Vision Burundi 2025 et des CSLP opérationnels	Préparer et faire valider par le Gouvernement une note technique d'orientation mettant en évidence les liens (mécanismes d'intégration) entre la SNPAB 2013-2020 et les plans stratégiques nationaux (Vision Burundi 2025 et CSLP II) d'une part et entre la SNPAB 2013-2020 et les politiques et programmes sectoriels ou locaux, d'autre part.	Gouvernement et PTF	Note technique adoptée par le Conseil des Ministres	MFPDE MEEATU INECN	1H/Mois	9 000 000	5 806
	Plaidoyer de proximité auprès de tous les ministères et collectivités locales pour l'intégration des priorités de la SNPAB 2013-2020 dans leurs politiques et programmes ou projets	Gouvernement et PTF	Nombre de Ministères et collectivités locales ayant intégré la biodiversité dans leurs politiques ou programmes	Première et Deuxième Vice-Présidence, MEEATU MININTER	Première et Deuxième Vice-Présidence, MEEATU MININTER	0	0
	Faire le suivi de la prise en compte effective de la biodiversité dans les politiques et programmes nationaux, sectoriels et locaux	Gouvernement et PTF	Nombre de projets/programmes des Ministères ou collectivités locales intégrant la biodiversité (hors MEEATU)	MFPDE MEEATU INECN	1H/Mois + 1 Atelier	9 000 000	5 806
Objectif 4: Mettre en place et exécuter un plan de communication et de sensibilisation	Mettre en œuvre la stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité	Gouvernement et PTF	Rapport de mise en œuvre des actions de communications et sensibilisation réalisées	MEEATU INECN	MEEATU INECN (voir Stratégie)	Cfr SCED	Cfr SCED

Objectifs spécifiques	Activités	Sources de financements	Indicateurs	Intervenants	Eléments d'estimation du coût	Coût en FBU	Coût en US dollars
<i>sur la biodiversité</i>							
Objectif 5 : Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des programmes de la biodiversité	Définir un mécanisme institutionnel de suivi et d'évaluation des programmes et projets de la biodiversité	Gouvernement et PTF	Document validé sur le mécanisme de suivi et évaluation des programmes/projets de la biodiversité	MFPDE MEEATU SP/REFES ISTEEBU	4 H/Mois et un atelier	26 400 000	17 032
	Définir les indicateurs communs spécifiques pour la biodiversité	Gouvernement et PTF	Liste d'indicateurs validés	MEEATU MFPDE SP/REFES INECN ISTEEBU	5 Personnes pendant 3 mois + 1 Atelier	100 000 000	64 516
	Appuyer les activités de suivi-évaluation (collecte et analyse des données statistiques, rapportage)	Gouvernement et PTF	Rapports de suivi-évaluation	MEEATU MFPDE SP/REFES INECN ISTEEBU	4 H/Mois et un atelier	26 400 000	17 032
S/Total 1						820 800 000	529 548

Axe stratégique 2: Mobilisation des ressources financières

Objectifs spécifiques	Activités	Sources de financements	Indicateurs	Intervenants	Eléments d'estimation du coût	Coût en FBV	Coût en US dollars
Objectif 6: Augmenter les ressources internes en faveur de la biodiversité jusqu'à 50% au moins en 2016	Faire un plaidoyer auprès du MFPDE pour revoir à la hausse les crédits annuels accordés en faveur des projets et programmes dans le domaine de la biodiversité	Gouvernement	Loi des finances	MFPDE MEEATU	MEEATU	0	0
	Appuyer le MFPDE à faire une étude relative à l'élargissement de l'assiette fiscale visant la mobilisation de plus de ressources nationales en faveur de la biodiversité (notamment à travers la responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), le Paiement pour les Services des Ecosystèmes (PSE)), etc.	Gouvernement et PTF	Les nouveaux produits fiscaux introduits dans la loi des finances	MFPDE MEEATU	4H/Mois et un atelier	26 400 000	17 032
	Faire un plaidoyer auprès des ONG/OSC et des ménages sur leurs apports d'investissements privés pour la biodiversité	Gouvernement et PTF	Taux d'accroissement des investissements privés en matière de biodiversité	MEEATU MDC MININTER	MEEATU MDC	0	0
Objectif 7: Mobiliser les ressources financières externes additionnelles en faveur de la biodiversité	Appuyer le MFPDE et le MEEATU à rendre opérationnels les services en charge de la mobilisation des financements extérieurs pour la biodiversité	Gouvernement et PTF	Nombre de rencontres avec les PTFs	Deuxième Vice-Présidence	Deuxième Vice-Présidence	0	0
	Renforcer les capacités du personnel chargé de la mobilisation et de la gestion de l'aide publique au développement	Gouvernement et PTF	Nombre de personnes formées	MEEATU	MEEATU	0	0
	Faire le suivi des engagements des partenaires en faveur de la biodiversité issus de la conférence de Genève et des consultations sectorielles de Bujumbura	Gouvernement et PTF	Nombre de rencontres avec les PTF ayant pris des engagements	MFPDE	MFPDE	0	0
			Taux de décaissement	MEEATU	MEEATU	0	0
	Elaborer un chronogramme de rencontres/ relance de partenariat			SP/CNCA	SP/CNCA	0	0
	Faire le point des engagements honorés et non honorés			SP/CNCA	SP/CNCA	0	0
	Diversifier les partenaires en appuyant le MRECI à étoffer sa carte diplomatique par l'initiation de nouveaux axes de coopération et complémentaires aux axes traditionnels	Gouvernement	Nombre de nouveaux PTF	Présidence MRECI	Présidence MRECI	0	0

Objectifs spécifiques	Activités	Sources de financements	Indicateurs	Intervenants	Eléments d'estimation du coût	Coût en FBU	Coût en US dollars
	Organiser des tables rondes sectorielles de mobilisation des ressources pour la SNPAB	Gouvernement et PTF	Montant des engagements	Présidence	Présidence	0	0
	Elaborer une feuille de route sous tendue d'un chronogramme des Tables Rondes	Gouvernement et PTF	Taux de décaissement	MEEATU	MEEATU	0	0
	Préparation des documents supports (avec des programmes et projets nouveaux) et contacts avec les partenaires potentiels	Gouvernement et PTF	Nombres de projets exécutés	MRECI	MRECI	0	0
	Mobilisation de ressources pour la tenue des Tables Rondes	Gouvernement et PTF	Montant mobilisé pour les Tables Rondes	MFPDE	MFPDE	0	0
	Organisation de Tables Rondes de mobilisation de ressources pour la SNPAB	Gouvernement et PTF	Nombre de Tables Rondes organisées			0	0
	Faire le suivi des engagements (honorés et non honorés)	Gouvernement et PTF	Rapport de suivi			0	0
Objectif 8: Mobiliser des ressources financières novatrices	Organiser une étude technique et juridique d'applicabilité des sources de financements novateurs	Gouvernement et PTF	Rapport d'étude validé	MFPDE MEEATU	4H/Mois et un atelier	26 400 000	17 032
	Elaborer et soumettre des projets/programmes aux financements novateurs jugés applicables dans le cas du Burundi par l'étude ci haut indiquée	Gouvernement	Nombre de nouveaux projets/programmes soumis aux financements novateurs	MFPDE MEEATU MRECI	MFPDE MEEATU MRECI	0	0
S/Total 2						52 800 000	34 065

Axe 3: Développement d'un plan de mise en œuvre de la stratégie

Objectifs spécifiques	Activités	Sources de financements	Indicateurs	Intervenants	Eléments d'estimation du coût	Coût en FBU	Coût en US dollars
Objectif 9: <i>Amélioration du partenariat et des relations de confiance avec les PTF et d'autres acteurs de la société civile ou du secteur privé</i>	Participer activement aux cadres de concertation des partenaires en vue d'améliorer l'image de marque du Burundi et d'accroître la visibilité de l'action gouvernementale en matière de biodiversité	Gouvernement	Nombre de communications gouvernementales dans les fora sur la biodiversité	MFPDE MEEATU MRECI	Mission à l'étranger pour une équipe de 10 personnes pendant 4 jours	99 200 000	64 000
	Appuyer les activités de gouvernance, de suivi évaluation et rapportage	Gouvernement et PTF	Rapports de mise en œuvre des projets/programmes jugés satisfaisants (non qualifiés)	MFPDE MEEATU	4 H/Mois	26 400 000	17 032
	Produire des notes d'informations techniques ou d'orientation sur la SNPAB, sa mise en œuvre et son financement mobilisé et/ou à mobiliser	Gouvernement	Nombre de notes ou dépliants publiés	MEEATU/IN ECN	Forfait / an pendant 5 ans	50 000 000	32 258
	Communiquer stratégiquement sur la SNPAB par le biais de :						
	Communiquer stratégiquement sur la SNPAB par le biais des médias (Initier un partenariat durable avec les acteurs de la communication en matière de biodiversité)	Gouvernement et PTF	Nombre d'émissions ou articles diffusés	INECN	Forfait / an pendant 5 ans	50 000 000	32 258
	Communiquer stratégiquement sur la SNPAB par le biais d'un site Web	Gouvernement et PTF	Nombre de rencontres ou ateliers organisés	INECN	Consultant formateur + 1 atelier	16 900 000	10 903
	Communiquer stratégiquement sur la SNPAB par de la tenue d'ateliers thématiques sur la biodiversité et ouverts aux représentants des PTF	Gouvernement et PTF	Nombre de rencontres ou ateliers organisés	INECN	4 Ateliers	18 000 000	11 613
Objectif 10: <i>Exploiter les opportunités de financement</i>	Identifier les partenaires et leurs domaines d'intervention	Gouvernement et PTF	Liste des PTF potentiels et leurs domaines d'intervention	Toutes les autres parties prenantes	MEEATU	0	0
	Veiller aux opportunités de mobilisation de ressources annoncées (messages réseaux, informations donateurs, etc.)	Gouvernement et PTF	Liste des PTF potentiels et leurs domaines d'intervention	Toutes les autres parties prenantes	MEEATU	0	0
	Formuler et transmettre de nouvelles requêtes de financements de la SNPAB	Gouvernement et PTF	Nombres de nouvelles requêtes transmises	MEEATU	MEEATU	0	0
Toutes les autres parties prenantes MRECI				MEEATU	0	0	

Objectifs spécifiques	Activités	Sources de financements	Indicateurs	Intervenants	Eléments d'estimation du coût	Coût en FBU	Coût en US dollars
	Faire le suivi des requêtes transmises et en instruction auprès des partenaires (négociations des accords ou conventions de financement)	Gouvernement	Nombre d'accords ou conventions signées	MFPDE MEEATU	MEEATU	0	0
	Evaluer et faire le point sur les financements acquis	Gouvernement	Taux de décaissement	MFPDE MEEATU SP/CNCA	MEEATU	0	0
S/total						260 500 000	168065
TOTAL						1 134 100 000	731677

Annexe 2: Matrice et coûts de la SNPAB 2013-2020

Axe stratégique 1: Gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants principaux	Coût (en FBU)	Coût (US\$)
Objectif 1: D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement	Elaborer une stratégie nationale de sensibilisation, d'échange d'information et de communication pour la biodiversité	Un document de stratégie disponible et accessible par tout le monde	MEEATU,	Cfr SNC-DB	Cfr SNC-DB
	Sensibiliser les décideurs pour accorder la priorité aux questions en rapport avec la biodiversité et pour la mobilisation des fonds pour sa conservation et son utilisation durable	Budget alloué à la biodiversité, réduction des manifestations de mauvaise gouvernance	Présidence & MEEATU,	18 000 000	11 613
	Sensibiliser toutes les couches de la population y compris les femmes et les jeunes pour le respect des lois en rapport avec la biodiversité	Nombre de séances de sensibilisation	MEEATU,	72 000 000	46 452
	Traduire les lois existantes en langue nationales et les vulgariser	Nombre de textes de lois traduits et distribués	MEEATU,	50 000 000	32 258
	Créer des médias communautaires	Nombre d'émissions journalières sur la biodiversité	Présidence, MEEATU,	93 600 000	60 387
	Sensibiliser la population sur les méfaits de certaines pratiques telles que les feux de brousse, la surpêche, la pêche avec des produits toxiques, la déforestation, etc., par des campagnes d'éducation et d'information	Nombre de séances de sensibilisation	MEEATU,	180 000 000	116 129
	Confectionner des outils didactiques de sensibilisation et de formation sur la biodiversité	Nombre/ types d'outils en utilisation dans différentes institutions	MEEATU,	100 000 000	64 516
	Confectionner des textes contenant des messages visant à changer le comportement de la population face à la dégradation accélérée de la diversité biologique	Nombre de messages trimestriellement diffusés	MEEATU,	50 000 000	32 258
	Intégrer la biodiversité dans le curricula de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire	Nombre de modules sur la biodiversité	MEEATU, MINEDUC	155 000 000	100 000
Objectif 2: D'ici à 2016, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies, plans et programmes nationaux, sectoriels et locaux de développement et de lutte contre la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux	Faire le plaidoyer pour l'intégration des questions de la biodiversité dans les missions, les stratégies, plans et programmes nationaux et sectoriels	Nombre de plans d'intégration adoptés par le gouvernement	Présidence, MFPDE	0	0
	Intégrer les questions de biodiversité dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté	Axes stratégiques contenant les questions de biodiversité	MEEATU, Présidence,	9 000 000	5 806
	Mettre en place une plate forme de collaboration et de coordination de divers acteurs dans le domaine de biodiversité	Une plate forme de collaboration et de coordination adoptée par le gouvernement	MEEATU, Présidence,	0	0
	Incorporer la biodiversité dans la comptabilité nationale	Recettes enregistrées et investissements effectués	MEEATU, Présidence, MFPDE	387 500 000	250 000
	Mettre en place un plan de suivi et d'évaluation de	Un plan de suivi et d'évaluation	MEEATU, MINEDUC,	4650000	3 000

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants principaux	Coût (en FBU)	Coût (US\$)
	toutes les interventions liées à la diversité biologique	adopté par le gouvernement	Présidence		
Objectif 3: <i>D'ici à 2018, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont réduites progressivement, afin d'atteindre un niveau minimum des impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiées, vulgarisées et appliquées</i>	Identifier et éliminer toutes les incitations nuisibles à la biodiversité à l'échelle du pays	Nombre d'incitations négatives éliminées	MEEATU, Présidence	0	0
	Renforcer les capacités des communautés locales et autochtones en matière d'utilisation durable des ressources biologiques	Nombre de formations sur l'utilisation durable des ressources biologiques	MEEATU,	144 500 000	93 226
	Mettre en place un système de suivi et de contrôle pour les études d'impacts environnementaux dans le domaine de biodiversité	Un système de suivi et de contrôle pour les études d'impacts disponible et diffusé	MEEATU,	9 000 000	5 806
	Promulguer le Projet de loi sur les mesures incitatives relatives aux aires protégées	Projet de loi en vigueur	MEEATU, Présidence,	0	0
Objectif 4: <i>D'ici à 2020 au plus tard, le Gouvernement burundais, les entreprises, les partenaires de développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures et ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres</i>	Elaborer des plans d'exploitation rationnelle des ressources naturelles	Nombre de plans d'exploitation rationnelle des ressources naturelles élaborés	MEEATU,	124 000 000	80 000
	Exiger les études d'impacts environnementaux pour tous les projets	Nombre d'études d'impacts effectuées	MEEATU,	0	0
S/T1				1 397 250 000	901 452

Axe stratégique 2: Réduction des pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants principaux	Coût (de FBU)	Coût (en US\$)
<i>Objectif 5: D'ici à 2015, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts et les marais est sensiblement réduit et ramené à près de zéro</i>	Elaborer des plans de gestion et d'aménagement de toutes les aires protégées qui n'en sont pas pourvus	Nombre de plans élaborés	MEEATU,	64 000 000	41 290
	Juguler toute pratique faisant recours aux feux de brousse et bannir tout usage de feu de gestion dans les sites les plus vulnérables	Superficie des sites en régénération	MEEATU,	31 000 000	20 000
	Identifier et vulgariser des actions susceptibles de minimiser les répercussions de l'usage de bois de chauffage sur les ressources forestières (foyers améliorés, utilisation d'autres ressources énergétiques comme les cuisinières (électriques, solaires ou à gaz), méthodes rationnelles de carbonisation)	% de population utilisant les méthodes rationnelle d'usages du bois	MEEATU,	22 500 000	14 516
	Introduire le système REDD+	Nombre de Projet REDD +	MEEATU,	17 500 000	11 290
	Mettre en place des dispositifs de protection et de fertilisation des terres agricoles	Superficie du pays ayant des dispositifs de protection	MINAGRIE, MEEATU, Présidence,	cfr Budget MINAGRIE	cfr Budget MINAGRIE
	Etudier le degré de charge des écosystèmes pour envisager leur enrichissement ou leur repeuplement	Etude de degré de charge des écosystèmes	MINAGRIE, MEEATU,	26 400 000	17 032
	Encourager les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées et où la diversité biologique a été appauvrie (boisements privés, agroforesterie, etc.)	Superficie des zones reboisées	MINAGRIE, MEEATU,	1 500 000	968
Mettre en pratique les mesures d'accompagnement prévues par les études d'impacts (exemple: réhabilitation des sites d'exploitation de l'or, de l'argile, du sable, etc.)	Superficie des zones réhabilitées	MEEATU,	0	0	
<i>Objectif 6: D'ici à 2016, tous les stocks de poissons et crustacés sont inventoriés et l'état des espèces est connu, des plans et de mesures de récolte contrôlée sont mis en place et appliqués pour éviter la surpêche et faciliter la reconstitution des espèces épuisées ou menacées</i>	Faire une évaluation des stocks de poissons et des crustacés disponibles dans les lacs	Etude d'évaluation disponible	MINAGRIE, MEEATU,	69 750 000	45 000
	Elaborer en concertation avec les pêcheurs des plans de pêche rationnelle	Nombre de plans de pêche rationnelle élaborés	MEEATU, , MINAGRIE	28 800 000	18 581
	Former le personnel du département des Pêches et Piscicultures sur les méthodes d'évaluation des stocks de poissons et des crustacées	Nombre de cadres spécialisés en évaluation de stocks halieutiques	MINAGRIE, MEEATU,	17 000 000	10 968
	Mettre en place un mécanisme régional pour une bonne gestion des pêches au lac Tanganyika	Système de surveillance régional opérationnel	MINAGRIE, MEEATU,	77500000	50 000
	Elaborer une loi régissant la pêche	Une loi disponible et diffusée	MINAGRIE, MEEATU,	9 000 000	5 806

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants principaux	Coût (de FBU)	Coût (en US\$)
Objectif 7: <i>D'ici à 2016, toutes les étendues et les espèces de plantes aquatiques sont inventoriées et l'état des espèces est connu; des plans de prélèvement durable sont mis en place et appliqués pour éviter l'épuisement des espèces et faciliter la reconstitution des écosystèmes vulnérables</i>	Evaluer les étendues et la distribution des plantes des marais en usage	Etude sur la disponibilité des plantes des marais utilisables	MEEATU,	9 600 000	6 194
	Initier la culture des plantes aquatiques utilisables	Etendues occupées par plantes aquatiques cultivées	MINAGRIE, MEEATU,	5 600 000	3 613
	Elaborer des plans de prélèvement durable des espèces de plantes participant dans divers usages	Nombre de plans de gestion élaborés	MEEATU,	211 200 000	136 258
	Former et renforcer le personnel pour le suivi de l'évolution des ressources biologiques végétales	Nombre de cadres et techniciens formés sur le suivi de leur évolution des ressources biologiques végétales	MEEATU	17 000 000	10 968
	Elaborer une loi sur l'utilisation des ressources biologiques en dehors des aires protégées	Une loi en vigueur	MEEATU, MINIJUST,	9 000 000	5 806
	Appliquer la loi régissant l'accès facile aux ressources biologiques des aires protégées	Nombre de mémorandums d'accord signés par les exploitants	MEEATU,	0	0
Objectif 8: <i>D'ici à 2018, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont précisées dans des plans directeurs provinciaux et communaux d'aménagement du territoire et gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique</i>	Identifier, délimiter et borner les zones consacrées à l'agriculture, aquaculture et sylviculture	Nombre d'enregistrements dans le cadre rural	MEEATU, MINAGRIE,	97 600 000	62 968
	Appliquer l'approche par écosystème en agriculture, sylviculture et aquaculture	Nombre de sites ayant intégré l'a roche par écosystème	MEEATU, MINAGRIE,	0	0
	Elaborer des plans d'aménagement durable des terres par bassin versant	Nombre de bassins versants ayant des plans d'aménagement	MEEATU, MINAGRIE,	128 000 000	82 581
	Intégrer les zones consacrées à l'agriculture, aquaculture et sylviculture dans les plans nationaux, les schémas provinciaux et communaux d'aménagement des territoires	Nombre de plans nationaux et schémas provinciaux et communaux comprenant ces zones	MEEATU, MINAGRIE,	0	0
	Réviser le Plan Directeur d'aménagement des marais existants en y intégrant les nouveaux plans d'aménagement des espaces	Nouveau Plan Directeur d'aménagement des marais	MEEATU, MINAGRIE	93 000 000	60 000
	Réduire drastiquement l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques	% de réduction des pesticides et des engrais chimiques	MEEATU, MINAGRIE,	0	0

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants principaux	Coût (de FBU)	Coût (en US\$)
Objectif 9: D'ici à 2018, la pollution des eaux et des sols notamment celle causée par les engrais chimiques, les pesticides et les eaux usées à l'origine d'excès d'éléments nutritifs, est évaluée avec des outils appropriés et ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les écosystèmes et les espèces	Agrandir et ou multiplier les stations d'épuration des eaux usées dans la ville de Bujumbura.	Nombre de stations d'épuration installées	MININTER, MEEATU	1 500 000 000	967 742
	Renforcer le laboratoire d'analyse de pollution de l'INECN	Données disponibles sur la pollution	MEEATU, MINAGRIE	50 000 000	32 258
	Mener des études pour connaître le niveau de pollution des eaux et des sols	Nombre d'études disponibles sur la pollution des eaux et des sols	MEEATU, MINAGRIE	49 400 000	31 871
	Aménager les bassins versants des cours d'eau pour atténuer l'érosion	Superficies des bassins versants aménagés	MEEATU, MINAGRIE,	2 050 000 550	1 322 581
	Mettre en place des unités de prétraitement dans les industries	Nombre d'industrie ayant les systèmes de prétraitement	MININDUSTRIE, MEEATU,	Cfr budgets des industries	Cfr budgets des industries
	Poursuivre les études et le suivi sur les effluents industriels et les déchets ménagers et leurs impacts sur la diversité biologique du lac Tanganyika	Nombre d'études effectuées	MEEATU MININDUSTRIE	62 000 000	40 000
Objectif 10: D'ici à 2015, les étendues des espèces exotiques envahissantes et de leurs voies d'introduction sont identifiées, des mesures pratiques et une loi appropriée sont mises en place pour contrôler et éradiquer les espèces les plus dangereuses	Evaluer les étendues et le degré d'infestation des plantes envahissantes (2 Etudes pour deux mois chacune)	Etudes sur la distribution et le degré d'infestation des plantes envahissantes, carte de distribution des espèces	MEEATU,	26 400 000	17 032
	Elaborer et adopter une loi sur la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Loi sur les espèces exotiques envahissantes en vigueur	MEEATU,	24 499 300	15 806
	Mettre en place des mécanismes de surveillance, de contrôle et de mise en quarantaine des espèces importées et exportées à l'Aéroport et aux postes douaniers	Nombre de postes comportant un système de contrôle	MEEATU, MINAGRIE,	1 860 000 000	1 200 000
	Identifier et vulgariser les méthodes de lutte contre les espèces envahissantes	% de réduction des espèces envahissantes	MEEATU,	9 600 000	6 194
	Sensibiliser la population burundaise sur le danger des espèces exotiques envahissantes	Nombre de séances tenues sur les plantes envahissantes	MEEATU,	32 000 000	20 645
	Renforcer les capacités sur les contrôles des mouvements des espèces exotiques envahissantes	Nombre de cadres et techniciens formés	MEEATU,	25 000 000	16 129
	S/T2				6 624 849 850

Axe stratégique 3: Amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants principaux	Coût (en FBU)	Coût (US\$)
Objectif 11: D'ici à 2015, au moins 10% des zones terrestres et d'eaux intérieures notamment le Lac Tanganyika, y compris les zones spéciales riches en biodiversité et présentant d'importants services écosystémiques, sont conservées et reliées en réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs, d'ici à 2018, gérées efficacement et équitablement et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et aquatique	Créer 5 aires protégées des savanes arborées et herbeuses des chaînes de montagne d'Inanzengwe-Kibindi, Nkoma, Mpungwe, Birime et Murore	Statuts légaux de 5 aires terrestres nouvellement protégées	MEAATU,	250 000 000	161 290
	Créer trois aires protégées de la baie du lac Tanganyika à Bujumbura, des biotopes rocheux de la zone littorale lacustre entre Gitaza et Magara de parties rocheuses	Statuts légaux de 3 aires aquatiques nouvellement protégées	MEAATU,	90 000 000	58 065
	Etendre le Parc National de la Rusizi à la zone littorale du lac Tanganyika adjacente au Secteur Delta de la Rusizi	Nouveau statut légal du PN de la Rusizi avec 500 ha aquatique	MEAATU,	50 000 000	32 258
	Elaborer les textes de lois accordant les statuts légaux aux aires protégées	Toutes les aires protégées ayant des statuts légaux	MEAATU,	31000000	20 000
	Elaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement concertés de toutes les aires protégées	Nombre d'aires protégées comportant des plans de gestion	MEAATU,	77 500 000	50 000
	Etablir un corridor entre la chaîne de montagne d'Inanzegwe et Kibimbi	Etendue de connexion entre Kibimbi et Inanzegwe	MEAATU,	25 600 000	16 516
	Préserver la zone tampon du lac Tanganyika de 150 m de large sur 50 km	Statut légal de la zone tampon du lac Tanganyika	MEAATU,	25 100 700	16 194
Objectif 12: D'ici à 2015, les espèces menacées sont connues et classées suivant les degrés de menace, leur état de conservation est amélioré pour éviter leur extinction et faciliter leur reconstitution.	Faire un état des lieux sur le degré de menace des espèces	Une étude de classement des espèces en danger disponible	MEAATU,	26 000 000	16 774
	Elaborer des programmes de conservation d'éléments rares ou menacés de la biodiversité	Un programme de conservation d'éléments rares ou menacés disponible	MEAATU,	26 000 000	16 774
	Installer des espaces verts en milieux urbains et périurbains sur base d'essences autochtones	Superficie des zones urbaines comportant les essences autochtones	MEAATU,	50 000 000	32 258
	Mettre en place et entretenir des installations de conservation ex situ (Jardins botaniques, Musées vivants, Zoos, arboretums, banques de gènes)	Superficie des zones d'installation des espèces menacées	MEAATU,	100 000 000	64 516
	Etudier l'écologie des espèces à domestiquer et à conserver en vue d'une orientation écologique des reboisements et d'agroforesterie avec des essences autochtones	Nombre d'études sur la domestication des espèces autochtones	MEAATU,	41 600 000	26 839

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants principaux	Coût (en FBU)	Coût (US\$)
Objectif 13: <i>D'ici à 2015, un système de monitoring de la dynamique de la biodiversité nationale est en place et fonctionnel pour suivre l'état et des tendances des habitats, des populations et des espèces</i>	Mettre en place un système de monitoring pour le suivi de la dynamique des habitats, des populations et des espèces	Rapports sur le suivi de la dynamique de la biodiversité	MEEATU,	50 000 000	32 258
	Former le personnel pour le suivi de la dynamique de la biodiversité	Nombre de cadre et techniciens spécialisés en suivi de la dynamique de la biodiversité	MEEATU,	31 000 000	20 000
	Etudier les mouvements évolutifs des populations des ongulés et des primates dans le but de maîtriser leur gestion	Nombre d'études de l'évolution des ongulés et des primates	MEEATU,	69 750 000	45 000
	Etudier le degré de charge des écosystèmes pour envisager leur enrichissement ou leur repeuplement	Nombre d'études du degré de charge des écosystèmes pour supporter le repeuplement	MEEATU,	52 800 000	34 065
Objectifs 14 : <i>D'ici à 2016, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et des parents sauvages, y compris celle des espèces à valeur socio-économique ou culturelle indéniable, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique</i>	Faire un état des lieux de l'érosion génétique et de niveau de vulnérabilité des espèces domestiquées	Une étude sur l'état des lieux disponible	MINAGRIE,	30 400 000	19 613
	Créer et renforcer un germoplasme des ressources génétiques de valeur réelle et potentielle pour l'alimentation et l'agriculture	Le nombre d'espèces conservées	MINAGRIE,	300 000 000	193 548
	Mettre en place des systèmes de sauvegarder des connaissances traditionnelles des agri-éleveurs visant à soutenir la biodiversité et à assurer la sécurité alimentaire	Mesures prises pour sauvegarder les connaissances traditionnelles sur l'agro biodiversité	MINAGRIE	23250000	15 000
S/T3				1 350 000 700	870 968

Axe stratégique 4: Renforcement pour tous, des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants principaux	Coût (en FBU)	Coût (US\$)
Objectif 15: D'ici à 2015, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, les ressources halieutiques et les ressources forestières, sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière à garantir le bien-être des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables	Faire un état des lieux des écosystèmes fournissant des services essentiels pour les communautés	Nombre d'études des écosystèmes fournissant des services indéniables	MEEATU,	31 000 000	20 000
	Elaborer un plan d'aménagement concerté des écosystèmes fournissant des services essentiels	Nombre de plans d'aménagement des écosystèmes fournissant des services indéniables	MEEATU,	30 400 000	19 613
	Elaborer des plans d'utilisation rationnelle basée sur une adéquation entre la capacité de renouvellement des ressources et de leur prélèvement	Nombre de plans d'utilisation rationnelle des ressources naturelles	MEEATU,	76 000 000	49 032
Objectif 16: D'ici à 2017, la contribution de la biodiversité nationale aux stocks de carbone est évaluée et des mesures pour son amélioration sont prises notamment par le renforcement de la résilience des écosystèmes et la restauration de ceux dégradés	Mener des études sur la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces aux changements climatiques	Nombre d'études menées et nombre d'espèces concernées	MEEATU,	35 000 000	22 581
	Mener des études sur les capacités de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers	Nombre d'études faites	MEEATU,	69 750 000	45 000
	Restaurer par le reboisement des zones dégradées de Bugesera, Kumoso et Mumirwa	Superficies des zones dégradées restaurées	MEEATU,	500 000 000	322 581
Objectif 17: D'ici à 2015, les connaissances sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont améliorées, le Protocole de Nagoya est ratifié et une loi nationale y relative est en vigueur	Elaborer et adopter une loi nationale sur l'accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques	Une loi sur l'accès et partage des avantages en vigueur	MEEATU, Présidence,	26 000 000	16 774
	Former les populations sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Nombre de séances de formations et % des communautés formées	MEEATU,	77 500 000	50 000
	Procéder à la ratification du Protocole de Nagoya	Acte de ratification	MEEATU, Présidence,	0	0
	Former les populations sur la négociation à juste titre des avantages découlant de l'accord d'accès aux ressources génétiques	Nombre de séances de formations et % des communautés formées	MEEATU,	28 000 000	18 065
S/T4				873 650 000	563 645

Axe stratégique 5: Renforcement de la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants	Coût (en FBU)	Coût (US\$)
Objectif 18: D'ici 2014, le Burundi a commencé à mettre en œuvre sa Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique en tant qu'instrument de politique nationale et a mis en place des mécanismes participatifs pour le suivi de sa mise en œuvre et son actualisation régulière	Elaborer des plans sectoriels d'intégration dans le domaine de biodiversité	Nombre de plans sectoriels de mise en œuvre de la SNPAB disponible	MEEATU,	75 500 000	48 710
	Elaborer des plans écorégionaux (locaux) de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de biodiversité (4 Plans régionaux)	Nombre de plans locaux de mis en œuvre de la SNPAB disponible	MEEATU,	75 500 000	48 710
	Créer un Comité National chargé de la question de Biodiversité	Un comité opérationnel	MEEATU,	35 000 000	22 581
	Mettre en place une Cellule de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB	Cellule de coordination et de suivi-évaluation opérationnelle	MEEATU,	15500000	10 000
	Formuler des indicateurs de référence pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB	Un document d'indicateurs adoptés par le gouvernement	MEEATU,	7 750 000	5 000
Objectif 19: D'ici à 2016, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que leur utilisation traditionnelle durable, sont respectées et protégées sur base des dispositions légales nationales élaborées d'une manière participative et intégrant des obligations internationales en vigueur	Encourager les activités traditionnelles favorisant la conservation des ressources biologiques (Apiculture, les plantes médicinales, vannerie, etc.)	Nombre d'activités traditionnelles liées à la biodiversité en expansion	MEEATU,	500 000 000	322 581
	Elaborer une loi sur la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales	une loi sur la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en vigueur	MEEATU,	26 000 000	16 774
	Former les populations sur l'importance de la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales	Nombre de séance de formation et le % des communautés formées	MEEATU,	28 000 000	18 065
	Documenter et vulgariser les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales	Document des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles diffusé	MEEATU,	30 400 000	19 613
	Elaborer des lexiques sur la biodiversité	Nombre de lexiques élaborés et diffusés	MEEATU,	60 800 000	39 226
Objectif 20: D'ici 2015, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité sont améliorées et appliquées	Elaborer un programme stratégique de recherche en biodiversité	Un programme de recherche adopté	MEEATU, MINENSEIGNEMENT,	26 000 000	16 774
	Effectuer l'inventaire des composantes de la biodiversité en mettant l'accent sur les groupes les moins connus notamment les arthropodes	Bilans actualisés de la biodiversité	MEEATU, , MINENSEIGNEMENT	155 000 000	100 000
	Mettre au point et appliquer des méthodes appropriées de traitements des données dans des banques de données	Nombre de Banque de données	MEEATU, , MINENSEIGNEMENT	69 750 000	45 000

	Mettre en place et poursuivre des programmes de formation scientifique et technique sur les méthodes d'inventaire faunistique et floristique, de conservation et de surveillance de la biodiversité	Nombre de cadres formés et œuvrant dans des institutions de gestion de la biodiversité	MINENSEIGNEMENT MEEATU	93 000 000	60 000
	Diffuser et vulgariser les résultats de recherche sur la biodiversité	Nombre de systèmes de diffusion des résultats de recherche fonctionnels	MEEATU MINENSEIGNEMENT	20 000 000	12 903
	Renforcer le bulletin scientifique de l'INECN	Nombre de numéros de bulletin et nombre d'exemplaires diffusés et des lieux de diffusion	MEEATU MINENSEIGNEMENT	31 000 000	20 000
Objectif 21: <i>D'ici à 2018, les informations sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques sur la biodiversité sont collectées, largement partagées et transférées</i>	Doter du CHM-Burundais des outils performants pour l'échange d'informations sur la biodiversité	Nombre de pages web additionnelles mensuellement sur le site web du CHM-Burundais et nombre de visiteurs trimestriels	MEEATU,	69 750 000	45 000
	Confectionner des outils non web pour échanger et communiquer les informations, les connaissances et les technologies sur la biodiversité pour tous les groupes cibles	Nombre et types d'outils par groupe cible	MEEATU,	46 500 000	30 000
	Renforcer la Bibliothèque de l'INECN retenue comme Centre de documentation en Biodiversité	Nombre de livres consultables sur la biodiversité dans la bibliothèque et en ligne	MEEATU,	38 750 000	25 000
	Inciter les différents partenaires (ONGs, Privés, différentes associations, etc.) à diffuser l'information concernant la biodiversité	Nombre documents d'informations diffusés par les ONGs	MEEATU,	16 000 000	10 323
	Organiser des concertations formelles et non formelles au niveau régional pour s'informer mutuellement sur la biodiversité	Nombre de réseaux créés sur l'échange d'information	MEEATU,	64 000 000	41 290
	Participer à la création du CHM régional (Afrique centrale, orientale)	CHM régional fonctionnel	MEEATU, Pays concernés	50 000 000	32 258
	Renforcer les cadres de coopération avec les pays et les institutions spécialisées pour le transfert de technologie et des connaissances dans le domaine de biodiversité	Nombre de pays et institutions en partenariat sur la biodiversité	MEEATU, Pays et institutions concernés	50 000 000	32 258
	Créer un musée national pour la conservation et l'exposition du matériel biologique représentatif de la biodiversité nationale en vue de le faire mieux connaître du public	Un musée avec du matériel biologique représentatif de la biodiversité nationale	MEEATU, MINENSEIG	450 000 000	290 323

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants	Coût (en FBU)	Coût (US\$)
<i>Objectif 22: D'ici 2015, le Burundi adopte une stratégie d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité</i>	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières	Un plan de financement opérationnel	Présidence, MINIFINANCE	21 500 000	13 871
	Mettre en place un cadre de coordination de l'aide extérieure pour conservation de la biodiversité	Un système de coordination des aides opérationnel	MINIFINANCE, MEEATU	0	0
	Mettre en place un système de paiement des taxes sur les ressources biologiques et les services écosystémiques	Montant issus des taxes écologiques	MINIFINANCE, MEEATU	18 000 000	11 613
	Elaborer et soumettre des projets sur la biodiversité	Nombre de projets soumis annuellement	MEEATU, MINIFINANCE	40 500 000	26 129
S/T5				2 114 200 000	1 364 000
TOTAL				12 359 950 550	7 974 162

Annexe 3: Matrice et coûts du plan stratégique de développement et renforcement des capacités

Axe stratégique 1 : Implication et engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs à l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
Objectif 1 : D'ici 2020, les populations burundaises sont conscientes de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'elles peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable (ON 1)	Former des formateurs chargés de sensibiliser sur les valeurs de la biodiversité et des mesures à prendre pour la conservation et l'utilisation durable	Nombre de formateurs formés	MEEATU	MINAGRIE, CM, MESRS	60 000
	Former, informer et sensibiliser les populations sur la valeur de la biodiversité et des mesures qu'elles peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable	Nombre d'ateliers organisés Nombre de personnes formées par catégorie	MEEATU	MINAGRIE, MC, MESRS, MINTER MINEM	80 000
	Former et informer les populations locales et autochtones sur les techniques d'exploitation non destructrices et d'utilisation durables des ressources biologiques	Nombre d'ateliers organisés Nombre de personnes formées.	MEEATU	MINAGRIE MININTER, MESRS	60 000
	Intégrer les questions de la biodiversité dans les curricula de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	Nombre de modules sur la biodiversité intégrés dans les curricula	MESRS	MEEATU MINAGRIE	100 000
	Créer des sections/ filières/ options spécifiques pour les gestionnaires de la biodiversité au niveau de l'enseignement secondaire et universitaire	Nombre de sections/ filières/ options créées	MESRS	MEEATU MINAGRIE	100 000
Objectif 2 : D'ici 2018, les Ministères en charge de la gestion des ressources de la biodiversité, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables de ces ressources (ON2)	Elaborer sur une base participative et appliquer des plans d'aménagement et de gestion de toutes les Aires Protégées du Burundi	Plans d'aménagement et de gestion des Aires Protégées disponibles	MEEATU	MINAGRIE, CLA, MESRS, ONG nationales	200 000
	Elaborer sur une base participative et appliquer des plans d'aménagement et de gestion de tous les boisements domaniaux et Communaux	Plans d'aménagement et de gestion des boisements domaniaux et communaux disponibles	MEEATU	MINAGRIE MESRS ANCL	100 000
	Former le personnel du Département de pêche en technique d'évaluation du potentiel de stock de poissons dans le lac Tanganyika et les lacs du Nord et d'élaboration d'un plan concerté des prélèvements.	Potentiel du stock de poissons dans le lac Tanganyika et les lacs du Nord connu Plan de prélèvement disponible et appliqué	MINAGRIE	MEEATU, AP MESRS	30 000
	Equiper le département de pêche en matériel d'évaluation du potentiel de stock de poissons dans le lac Tanganyika	Matériel d'évaluation du potentiel de stock disponible	MINAGRIE	MEEATU, AP	200 000
	Appuyer l'élaboration des PCDC tenant en compte la gestion de la biodiversité	40 communes riveraines des sites importants de conservation de la biodiversité dotées de PCDC tenant en compte la gestion de la biodiversité	MININTER	MEEATU PTF	300 000

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
<i>Objectif 3: D'ici 2018, les politiques et plans sectoriels des ministères concernés ainsi que les Plans Communaux de Développement Communautaires intègrent les valeurs de la diversité biologique (ON 2, 5)</i>	Revoir les politiques et plans sectoriels des ministères concernés ainsi que les PCDC pour qu'ils intègrent les valeurs de la biodiversité	Documents de politiques, de plans sectoriels et de PCDC intégrant les valeurs de la biodiversité disponibles	Ministère en charge de la planification,	MEEATU MININTER	15 000
<i>Objectif 4 : D'ici 2018, des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées (ON 3,4)</i>	Promulguer, traduire en Kirundi et diffuser largement la loi sur les mesures incitatives sur les aires protégées	Loi promulguée et disponible en langue nationale. Toutes les parties prenantes disposent de cette loi.	Ministère de la Justice	MEEATU	10 000
	Promulguer, traduire en Kirundi et diffuser largement le code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme disponible	Ministère de la Justice	MEEATU MINAGRIE MININTER MTPE	30 000

Axe stratégique 2 : Elaboration et mise en œuvre des outils et des techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
Objectif 5 : D'ici 2018, les ressources humaines pour le suivi de l'évolution de la biodiversité et pour le contrôle du mouvement des espèces exotiques importées sont formées et fonctionnelles (ON 6,7)	Former des cadres et techniciens de l'INECN en matière de suivi de l'évolution des ressources biologiques végétales et animales	Tous les cadres et techniciens affectés dans la conservation sont formés.	INECN		30 000
	Former les industriels dans la gestion des effluents en vue d'atténuer leurs impacts sur la diversité biologique des écosystèmes aquatiques	Nombre d'industriels formés	MEEATU	MININTER MICT	20 000
	Doter et former des agents du MEEATU et les affecter sur les postes frontaliers pour contrôler le mouvement des espèces sauvages	Un agent du MEEATU est en fonction sur chaque poste frontalier	MEEATU	MICT	50 000
	Doter et former le personnel de l'INECN sur les méthodes de surveillance active des ressources naturelles	Nombre d'agent recrutés et formés	INECN	MESRS	20 000
	Doter et former le personnel du Département des Forêts sur les méthodes de surveillance des boisements artificiels	Nombre d'agents recrutés et formés	Département des Forêts	MESRS	20 000
	Doter et former le personnel du Département de Pêches en technique de surveillance active et monitoring des ressources halieutiques	Nombre d'agents recruté et formés	Département de Pêche	MEEATU MESRS	20 000
	Renforcer et/ou créer des comités de gestion des ressources naturelles dans leur milieu riverain	Nombre de comités de gestion fonctionnel	INECN	CLA DF, DP	20 000
	Renforcer et/ou créer des comités de gestion des boisements artificiels	Nombre de comité de gestion fonctionnels	Département des forêts	MESRS MINAGRIE	10 000
	Renforcer et/ou créer des comités de gestion des pêcheries	Nombre de comité de gestion fonctionnels	Département de pêche	MEEATU MESRS	10 000
	Organiser des formations pour les agents de terrains en charge de la surveillance des ressources naturelles et les doter des moyens adéquats de travail pour adopter le système de surveillance utilisé dans les pays EAC	Nombre d'agents formés Nombre d'agents assermentés	INECN	MJGS, MSP, DP	200 000
	Former les agents sur l'utilisation des bases de données sur le monitoring des espèces envahissantes	Nombre d'agents formés	MEEATU	MINAGRIE MESRS	20 000
	Former les membres des associations d'agri-éleveurs sur la gestion intégrée de la fertilité des sols	Nombre d'agri-éleveurs formés	MINAGRIE	MEEATU	50 000
Objectif 6 : D'ici 2020 les infrastructures de lutte contre la pollution des eaux sont créées / ou réhabilités et sont fonctionnels (ON 9)	Agrandir et multiplier les stations d'épuration des eaux usées dans les villes.	Stations d'épuration des eaux usées construites et fonctionnelles	MININTER	MEEATU MINISANTE MINAGRIE, PTF	15 000 000
	Mettre en place des unités de prétraitement des effluents dans les industries	Chaque industrie polluante dispose d'une installation de prétraitement des effluents	Industriels	Ministère en charge de l'industrie et artisanat	Pris en charge par les industriels
	Doter le laboratoire de l'INECN de moyens humains et financiers suffisants pour remplir sa mission.	2 Cadres et 5 Techniciens sont recrutés ; Budget de fonctionnement accordé par le Gouvernement	INECN	MFPDE	30 000

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
Objectif 7 : D'ici 2015, des outils techniques de gestion des ressources naturelles sont mis en place et utilisés (ON 5,8)	Elaborer et mettre en application des plans d'occupation du territoire et de gestion durable des agro écosystèmes, des zones sylvicoles et aquacoles.	Plans élaborés et suivis	MINAGRIE	MEEATU PTF	500 000
	Elaborer et adopter une loi reconnaissant les agents forestiers assermentés	Loi élaborée et promulguée	MJGS	MEEATU MSP, MDFAC,	15 000
	Former les agents impliqués dans la gestion des ressources naturelles en technique de télédétection	Nombre d'agents formés	MEEATU	MINAGRIE MESRS	20 000
	Doter des institutions chargées de gestion des ressources naturelles des outils de télédétection	Logiciels et outils techniques disponibles	MEEATU	MINAGRIE MESRS	50 000
Objectif 8 : D'ici 2018, des lois spécifiques en ce qui concerne : les éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacées; l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées; les espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier; sont élaborées, promulguées et appliquées (ON 10)	Elaborer, promulguer et vulgariser une loi sur la conservation des éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacées	Loi sur la conservation des éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacées disponible et vulgarisée	MEEATU	MINAGRIE, MJGS	20 000
	Elaborer, promulguer et vulgariser une loi sur les espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier	Loi sur les espèces exotiques envahissantes disponible et vulgarisée	MEEATU	MINAGRIE, MJGS	20 000
	Promulgation et vulgarisation de la loi sur la biosécurité	Loi promulguée et vulgarisée	MEEATU	MINAGRIE, MJGS	10 000
	Elaborer, promulguer et vulgariser une loi sur l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées	Loi sur l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées disponible et vulgarisée	MEEATU	Ministère de la Justice et Garde Sceaux	20 000
	Promulguer et vulgariser la loi régissant l'accès facile aux ressources biologiques des aires protégées.	Loi régissant l'accès facile aux ressources biologiques des aires protégées disponible et vulgarisée	Ministère de la Justice	MEEATU	15 000

Axe stratégique 3: Sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques du pays

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
Objectif 9 : D'ici 2015, les espèces sauvages menacées d'extinction sont inventoriées et classées suivant le degré de menace (ON 12)	Former les agents en système d'inventaire pour dresser une liste des espèces menacées d'extinction au niveau nationale	Nombre d'agents formés Liste des espèces menacées d'extinction classées suivant le degré de menace disponible	MEEATU	MINAGRIE MESRS, CLA, PTF	100 000
Objectif 10 : D'ici 2015, les connaissances sur l'érosion génétique et le niveau de vulnérabilité des espèces domestiquées sont améliorées (ON 14)	Améliorer les connaissances sur l'érosion génétique et la vulnérabilité des espèces domestiquées	Résultats de recherche publiés	MINAGRIE	MEEATU, MESRS PTF	50 000
	Améliorer / acquérir des connaissances scientifiques en vue d'orienter la sauvegarde des gènes locaux	Résultats de recherche publiés	MINAGRIE	MESRS, MEEATU PTF	50 000
	Former les agents en charge des centrales de gènes et équiper/ moderniser les centrales existant	Nombre d'agents formés et centrales équipés	MINAGRIE	MESRS, MEEATU	200 000
Objectif 11 : D'ici 2015, l'INECN est dotée de moyens humains et techniques pour assurer le suivi de l'évolution des habitats, des populations et des espèces et pour reconstituer le stock des espèces menacées ou disparues (ON 6)	Doter et former les agents de l'INECN en suivi de la dynamique de l'habitat et des populations	Nombre d'agents formés dans la dynamique de l'habitat et des populations	INECN	MFPDE, MESRS PTF	100 000
	Former les agents du MEEATU et du MINAGRIE en matière de repeuplement des stocks d'espèces menacées ou disparues sur base d'études réalisées	Nombre d'agents formés Nombre d'espèces réintroduites au pays	MEEATU	MFPDE MESRS MINAGRIE PTF	50 000
Objectif 12 : D'ici 2018, toutes les Aires Protégées sont dotées d'infrastructures nécessaires à leur gestion efficace et des mesures sont prises pour assurer leur maintenance en bon état.	Réhabiliter et mettre en place les infrastructures nécessaires pour une bonne gestion de toutes les aires protégées	Nombre d'infrastructures réhabilitées/mises en place	INECN	MFPDE PTF	600 000
Objectif 13 : D'ici 2020, la coopération transfrontalière est initiée entre les aires protégées du Burundi et des pays riverains et les possibilités de connectivités des aires protégées intérieures sont explorées notamment par adoption de l'approche de gestion à l'échelle du paysage (ON 11)	Initier une coopération avec les pays riverains en vue de créer les aires protégées transfrontalières	Nombre d'aires protégées transfrontalières créées Memoranda d'accords de coopération signés avec les pays riverains	MEEATU	Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération PTF	50 000
	Sensibiliser les communautés locales sur l'importance de créer des connections entre les aires protégées internes à travers l'approche de gestion à l'échelle du paysage	Nombre d'aires protégées connectées entre elles	INECN	Communautés locales	30 000
	Créer des réseaux des gestionnaires des aires protégées et adhérer dans des réseaux internationaux déjà existants	Nombre de réseaux créés Nombre de réseaux auxquels l'INECN a adhéré	INECN	Communautés locales	100 000
Objectif 14 : D'ici 2015, le cadre juridique de toutes les Aires Protégées et autres zones spéciales représentatives de la biodiversité est élaboré et appliqué (ON 8)	Donner un statut juridique à certaines aires protégées qui en sont dépourvues et aux zones spéciales représentatives de la biodiversité	Toutes les aires protégées et zones spéciales de conservation de la biodiversité ont un statut juridique	Ministère de la justice	MEEATU PTF Communauté locale et autochtones Secteur Privé	50 000

Axe stratégique 4: Valorisation des avantages tirés de la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
Objectif 15: D'ici 2015, toutes les populations ont acquis des connaissances suffisantes des enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (ON 17)	Former des formateurs en matière d'enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques.	100 cadres des institutions publiques et de la société civile formés.	MEEATU	MINAGRIE MESRS PTF	30 000
	Organiser des ateliers de formation/sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.	1000 personnes de toutes les catégories sont formées.	MEEATU	MINAGRIE, MICT	50 000
Objectif 16 : D'ici 2015, les ressources humaines en charge de la conservation ont acquis des connaissances sur le pouvoir d'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques et capacités de séquestration du carbone ainsi que des connaissances pour restaurer certaines ressources biologiques en disparition (ON 16)	Former les cadres et techniciens de l'INECN et des ONG et associations en charge de la conservation des aires protégées sur la résilience des écosystèmes aux changements climatiques et la restauration des espèces en disparition.	50 cadres et techniciens formés	INECN	ONG nationales MESRS PTF	50 000
Objectif 17 : d'ici 2015, un plan de valorisation des ressources naturelles est mis sur pieds et une unité de valorisation des ressources naturelles est créée (ON 15)	Elaborer un plan de valorisation des ressources naturelles	Plan de valorisation des ressources disponible	MEEATU	MFPDE	35 000
	Mettre en place une unité chargée de la valorisation des ressources naturelles	Unité de valorisation existante	MEEATU	MFPDE	15 000
Objectif 18 : D'ici 2015, une politique de partage des retombées découlant de la conservation de la biodiversité est adoptée (ON 17)	Adopter une politique de paiement des services rendus par les écosystèmes	Nombre d'institutions bénéficiaires des services écosystémiques et qui les payent	MEEATU	MINAGRIE	25 000
	Elaborer et adopter une loi sur le partage équitable des avantages découlant de la conservation	Loi sur le partage équitable des avantages adoptée et appliquée	Ministère de la Justice	MEEATU	25 000
	Elaborer une loi sur la bio prospection	Loi élaborées et adoptées	Ministère de la Justice	MEEATU	25 000

Axe stratégique 5: Planification participative, gestion des connaissances et renforcement des capacités

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
Objectif 19 : D'ici 2015, les connaissances, les innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable (sont connues et valorisées (ON 19)	Diffuser et vulgariser les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	Connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales adoptées et vulgarisées	MEEATU	MINAGRIE CLA, ATP	60 000
Objectif 20 : D'ici 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées. (ON 20,21)	Améliorer les connaissances scientifiques sur la diversité biologique	Rapports /articles scientifiques en rapport avec la biodiversité publiés	MEEATU	MINAGRIE MESRS PTF	100 000
	Améliorer les connaissances sur des composantes de la biodiversité en mettant l'accent sur les groupes les moins connus notamment les arthropodes	Résultats d'études publiés	MEEATU	MESRS PTF	100 000
	Former les agents sur les méthodes appropriées de traitements des données dans des banques de données existantes	Nombre d'agents formés et nombre de banques de données exploitées	MEEATU	MESRS PTF	35 000
Objectif 21 : D'ici 2020, des spécialistes en matière de biodiversité sont formés (taxonomistes et para-taxonomistes) (ON 12,7)	Former des spécialistes en matière de biodiversité	20 spécialistes de niveau Master sont formés	Université du Burundi	MEEATU MESRS MINAGRIE	200 000
	Renforcer les agents de terrain dans la collecte et l'analyse des informations en utilisant les outils adaptés		MEEATU	MESRS MINAGRIE	35 000
	Nombre d'agents formés dans les nouvelles techniques de collecte et d'analyse d'information (logiciels pour les GIS, les statistiques, le suivi écologiques, ...)		MEEATU	MFPDE PTF	150 000
Objectif 22 : D'ici 2020, les infrastructures pour améliorer et partager les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont créés/renforcées (ON 20)	Nombre d'ordinateurs disponible Nombre de GPS et logiciels de traitement des données disponible	Centre de Recherche en Biodiversité créé et fonctionnel au sein de l'INECN	MEEATU	MINAGRIE MESRS MFPDE	350 000
	Créer un laboratoire multidisciplinaire en biotechnologie (bioinformatique, biogénétique, biologie moléculaire)	Laboratoire fonctionnel	MINAGRIE	MEEATU MFPDE, PTF	1 000 000
	Créer un musée national pour la conservation et l'exposition du matériel biologique représentatif de la biodiversité nationale en vue de le faire mieux connaître du public	Musée National fonctionnel	MEEATU	MINAGRIE MFPDE, PTF	500 000
	Renforcer les capacités du CHM pour diffuser davantage les connaissances sur la biodiversité au Burundi	Nombre de cadres animant le CHM formés ; Equipement fourni	INECN	PTF	200 000

	Renforcer les capacités de la Bibliothèque de l'INECN retenue comme Centre de documentation en Biodiversité et les bibliothèques des autres institutions ayant trait à la biodiversité	Un bibliothécaire professionnel recruté Equipement informatique fourni Une documentation existante	INECN	MFPDE PTF	100 000
Objectif 23 : D'ici 2015, un cadre politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sur la biodiversité est mis en place et fonctionnel (ON19)	Elaborer une politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sur la biodiversité	Politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles élaborée et mis en œuvre	MEEATU	MINAGRIE, PTF, CLA	30 000
Objectif 24 : D'ici 2015, des outils techniques de planification des investissements en matière de biodiversité et instruments de mobilisations des financements sont mis en place (ON 18,22)	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement et de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre de la SNPAB	Plan d'investissement et de mobilisation de fonds élaboré et mis en œuvre	MFPDE	MEEATU MINAGRIE	25 000
	Mettre en place un cadre de coordination de l'aide extérieure pour la conservation de la biodiversité	Cadre de coordination de l'aide extérieur pour la conservation de la biodiversité fonctionnelle	MEEATU	MFPDE PTF	20 000
	Instaurer et appliquer des taxes écologiques	Texte légal qui instaure des taxes écologiques disponible et appliqué	MEEATU	MINAGRIE PTF	20 000
Total					22 015 000

Annexe 4 : Matrice et coûts du plan stratégique de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité

Axe stratégique 1: Renforcement des capacités en communication, éducation et sensibilisation des cadres et animateurs chargés de la promotion de la préservation de la biodiversité aux différents niveaux et dans tous les secteurs concernés

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsable	Budget (en FBU)	Coût (en US\$)
<i>Objectif spécifique 1 : D'ici 2017 les cadres et animateurs sont informés, éduqués et sensibilisés sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.</i>	Organiser des ateliers au niveau de chaque commune (30 personnes par atelier durant un jour) pour sensibiliser les relais (responsables) communaux de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, de l'éducation, de la santé, de la justice, de la sécurité, les gouverneurs de provinces, les responsables des partis politiques, des confessions religieuses et de la société civile	Nombre d'ateliers organisés et nombre de personnes formées	2015	MEEATU, INECN MININTER Partenaires d'exécution	62 550 000	40 355
	Organiser un atelier pour les responsables des médias (30 personnes durant deux jours)	Nombre de responsables des médias formés	2014	MEEATU, INECN	5 000 000	3 226
<i>Objectif spécifique 2 : D'ici 2016, les cadres et animateurs en charge de la CESPBA auront été formés sur les techniques de communication, d'animation et de conduite des réunions en vue d'obtenir l'adhésion et la participation du public aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité</i>	Organiser des séminaires-ateliers pour former les formateurs provinciaux sur les techniques de communication, l'animation et la conduite des réunions sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (2 formateurs par province durant trois jours).	Nombre de formateurs formés	2014	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	12 000 000	7 742
	Organiser des séminaires-ateliers pour former les animateurs et encadreurs communaux sur les techniques de communication, l'animation et la conduite des réunions sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (2 formateurs par commune x 129communes).	Nombre de formateurs communaux formés	2014	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	30 000 000	19 355
<i>Objectif spécifique 3 : D'ici 2016, l'information sur la biodiversité est mise à la disposition du public</i>	Renforcer le centre de documentation de l'INECN en le dotant de livres, équipements numériques et autres outils	Nombre de livres et équipements accordés au centre	2015	MEEATU, INECN	50 000 000	32 258
	Fournir de la documentation sur la biodiversité aux Centres de Lectures et Animation Culturelle, aux Centres Jeunes, aux bibliothèques des écoles, instituts supérieurs et universités.	Nombre de livres et équipements accordés aux centres, bibliothèques et écoles	2015	MEEATU, INECN	100 000 000	64 516
	Dynamiser le site web dédié à la biodiversité (CHM), biotechnologies et biosécurité (BCM).	Site constamment actualisé	2016	MEEATU, INECN	10 000 000	6 452
	Redynamiser le bulletin scientifique de l'INECN.	Tirage et liste de distribution du bulletin	2015	MEEATU, INECN	10 000 000	6 452
	Créer et alimenter une base de données sur les conditions météorologiques et les changements climatiques	Base de données constamment actualisée	2016	MEEATU, INECN	5 000 000	3 226
S/total 1					284 550 000	183 581

Axe stratégique 2: Organisation de larges campagnes de communication, éducation et sensibilisation des groupes cibles sur la conservation de la biodiversité, le partage juste et équitable des avantages qui en découlent

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsable	Budget (en FBU)	Coût (en US\$)
Objectif spécifique 4: D'ici 2017, les groupes-cibles sont informés et conscients de l'urgence de conserver et d'utiliser la biodiversité de manière durable	Organiser des réunions avec les pêcheurs sur la conservation de la biodiversité des lacs et des rivières (25 réunions).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2014	MEEATU, INECN, Partenaires d'exécution	5 000 000	3 226
	Organiser des réunions avec les Comités des agriculteurs et éleveurs sur la conservation des sols et l'utilisation judicieuse des ressources génétiques (17 réunions aux chef-lieu de province)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2014	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	5 000 000	3 226
	Organiser des réunions avec les artisans : briquetiers, fabricants de charbon de bois sur l'exploitation durable des ressources du sol, des forêts et des boisements (25 réunions)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2014	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	12 500 000	8 065
	Organiser des réunions avec les chasseurs, les apiculteurs, les Batwa sur les dangers d'une utilisation désordonnée et répréhensible de la biodiversité et les dangers de la destruction de l'environnement (12 réunions)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2014	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	6 250 000	4 032
	Organiser des réunions avec les industriels et les autres opérateurs économiques sur la nécessité de réduire la pollution de l'environnement et la destruction de la biodiversité (60 personnes, un jour)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2014	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	1 800 000	1 161
	Organiser des réunions avec le grand public sur le concept de biodiversité, sa conservation et son utilisation durable (1 réunions par commune : un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2016	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	10 425 000	6 726
	Organiser des réunions avec les décideurs : Parlement, Gouvernement dans son ensemble, élus locaux sur les enjeux de la biodiversité, la nécessité d'allouer des ressources pour la CESPb et de faire appliquer les conventions, lois et les règlements (278 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2017	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	21 870 000	14 110
	Organiser des réunions avec les personnels des ministères qui sont en charge de la protection de la biodiversité : environnement, commerce et industrie, agriculture et élevage, justice, défense et sécurité publique, travaux publics, énergie, santé, sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (60 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2017	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	1 800 000	1 161

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsable	Budget (en FBU)	Coût (en US\$)
	Organiser des réunions avec les personnels des ministères qui sont en charge de l'éducation aux différents paliers sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'hygiène et l'assainissement à l'école (3 par province et 1 par commune, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2017	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	21 870 000	14 110
	Organiser des réunions avec les journalistes et chargés de la communication dans les ministères sur l'inclusion des thématiques sur la biodiversité dans les contenus (60 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2016	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	3 600 000	2 323
	Organiser des réunions avec les confessions religieuses pour qu'elles insèrent dans les messages adressés aux fidèles la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (30 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2016	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	900 000	581
	Organiser des réunions avec les jeunes scolarisés : école fondamentale, lycées, universités sur la nécessité de participer aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité et de sensibilisation et éducation de l'entourage (5.000 écoles, un jour/ école)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2016	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	750 000 000	483 871
	Organiser des réunions avec les organisations des jeunes (non confessionnelles, confessionnelles et politiques) sur la nécessité de participer aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité et de sensibilisation et éducation de l'entourage (129 réunions d'une journée)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2018	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	15 000 000	9 677
	Organiser des réunions avec les partis politiques sur la nécessité de participer aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité et d'inclure dans leurs programmes la sensibilisation et l'éducation de leurs militants (100 participants un jour)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2014	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	3 000 000	1 935
	Organiser des réunions avec les organisations de la société civile s'occupant des différents domaines du développement socioéconomique sur la nécessité d'inscrire les thèmes de conservation et utilisation durable de la biodiversité dans leurs programmes (75 participants un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2014	MEEATU INECN MININTER	4 500 000	2 903
	Organiser des réunions avec les partenaires techniques et financiers sur la nécessité de tenir compte des enjeux de la biodiversité dans leurs interventions (30 personnes).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	2015	MEEATU INECN MREXT	2 000 000	1 290

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsable	Budget (en FBU)	Coût (en US\$)
<i>Objectif spécifique 5 : D'ici 2020, les médias sont utilisés de manière intensive et planifiée par le MEEATU, les institutions et les ONGs pour atteindre toute la population et les groupes-cibles.</i>	Former les chargés de la communication sur la biodiversité au MEEATU et dans les ministères et institutions concernés par la biodiversité sur l'utilisation pertinente des médias (radio, télévision, journaux, affiches, internet, gadgets, etc.) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (60 personnes durant trois jours).	Nombre de personnes formées	2016-2020	MEEATU INECN Maison de la Presse du Burundi	5 400 000	3 484
	Rédiger et diffuser régulièrement des communiqués de presse et des articles sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (un article ou communiqué par semaine durant trois ans)	Nombre de communiqués et articles rédigés et publiés et revue de presse	2016-2020	MEEATU INECN	7 800 000	5 032
	Organiser régulièrement des points et conférence de presse (4 conférences de presse et 21 points de presse par an)	Nombre de points et conférences de presse et revue de presse	2016-2020	MEEATU INECN	6 250 000	4 032
	Produire et diffuser régulièrement des spots et sketches radio et T.V. et des messages publicitaires dans la presse écrite et sur internet (24 spots radio par, 24 spots tv, 52 articles de presse et diffusion sur trois ans)	Nombre de spots produits et diffusés.	2016-2020	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	125 000 000	80 645
	Produire et diffuser des émissions radio et T.V. dédiées à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité notamment les jeux concours (une émission radio par semaine et une émission tv par mois)	Nombre d'émissions produites et diffusées.	2016-2020	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	135 000 000	87 097
Organiser deux synergies des radios et tv par an durant trois ans	Nombre de synergies organisées et nombre de stations y participant	2016-2020	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	27 000 000	17 419	
Appuyer l'édition d'un journal dédié à la biodiversité (12 parutions annuelles pendant cinq ans)	Tirages et nombre de parutions	2016-2020	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	18 000 000	11 613	
Organiser des événements spéciaux : concours culturels et artistiques (un par an), compétitions sportives (une par an), des foires et expositions (une par an), symposiums et colloques (un par an), sur la biodiversité	Nombre d'événements et participants	2016-2020	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	60 000 000	38 710	

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsable	Budget (en FBU)	Coût (en US\$)
<i>Objectif spécifique 6 : D'ici 2020, toute la population en général et les groupes-cibles en particulier sont sensibilisés sur l'urgence de conserver la biodiversité grâce à l'utilisation du cinéma mobile</i>	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux aux enfants de moins de dix ans	Film réalisé	2014	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	25 000 000	16 129
	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux aux adolescents	Film réalisé	2015	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	25 000 000	16 129
	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux au grand public	Film réalisé	2016	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	25 000 000	16 129
	Concevoir et réaliser des films spécifiques pour les différents groupes cibles (pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, ménages des villes, récolteurs des plantes et animaux médicinaux, orpailleurs, briquetiers, encadreur, etc.) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (6 films)	Films réalisés	2014-2018	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	30 000 000	19 355
	Organiser des projections de films dans les écoles primaires, secondaires et universités, autour des aires protégées et des lacs, etc. (1.000 écoles)	Nombre de projections et public touché	2016-2020	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	75 000 000	48 387
	Organiser le cinéma mobile (129 séances par an durant trois ans)	Nombre de projections et public touché	2016-2020	MEEATU, INECN, Partenaire d'exécution	54 000 000	34 839
	Créer et équiper un centre multimédias pour appuyer les activités de conception et de production des outils à l'INECN	Equipements achetés et utilisés	2016	MEEATU, INECN	50 000 000	32 258
S/total 2					1 533 965 000	989 655

Axe stratégique 3: Conception et production d'outils pédagogiques adaptés aux groupes cibles à utiliser dans les activités de communication, éducation et sensibilisation des groupes cibles à la biodiversité

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsable	Budget (en FBU)	Coût (en US\$)
Objectif spécifique 7 : D'ici 2019, la communication, l'éducation, la sensibilisation à la biodiversité est efficace à 80% grâce aux outils conçus et produits : affiches, boîtes à images, dépliants, brochures, films sur la biodiversité adaptés aux groupes cibles et aux groupes d'impact	Concevoir et diffuser des affiches (2), des brochures (2) et des boîtes à image (2) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité destinées aux moins de dix ans des écoles	Nombre et qualité d'outils conçus, produits et exploités	2017	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	140 000 000	90 323
	Concevoir et diffuser des affiches (2), des brochures (2) et des boîtes à image (2) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité destinées aux adolescents	Nombre et qualité d'outils conçus, produits et exploités	2018	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	140 000 000	90 323
	Concevoir et diffuser une affiche, une brochure et une boîte à image sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité destinées au grand public	Nombre et qualité d'outils conçus, produits et exploités	2019	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	120 000 000	77 419
Objectif spécifique 8 : D'ici 2017, l'efficacité et la qualité des messages reçus par chaque groupe-cible pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité aura été améliorée	Réaliser une enquête d'auditoire des médias auprès des groupes cibles	Nombre d'enquêtes réalisées et publiées	2017	MEEATU INECN Partenaire d'exécution	50 000 000	32 258
	Former les cadres et animateurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et plans de communication sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (30 personnes pendant 15 jours)	Nombre de personnes formées	2016	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	27 000 000	17 419
	Former les cadres et animateurs en charge de la CESPB sur la conception et l'utilisation des outils adaptés au contexte local (socio culturel, économique, écologique, etc.) trente personnes pendant 15 jours	Nombre de personnes formées	2016	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	27.000.000	17 419
	Mettre en place des systèmes de suivi et évaluation des campagnes de communication sur la biodiversité	Système d'évaluation d'impact mis en place	2016	MEEATU, INECN, Partenaire d'exécution	20 000 000	12 903
S/total 3					524.000.000	338 065

Axe stratégique 4: Stimulation et incitation des groupes cibles à poser des actes de préservation et restauration de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources naturelles

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsable	Budget (en FBU)	Coût (en US\$)
Objectif spécifique 9 : D'ici 2020, tous les groupes-cibles exploitant les ressources naturelles intègrent dans leurs activités quotidiennes la préservation de la biodiversité	Intégrer la préservation de la biodiversité et son utilisation durable dans le cours d'entrepreneuriat et dans les travaux agricoles scolaires à l'école	Nombre de cours des écoles dans différents paliers ayant intégré la biodiversité dans les contenus	2014-2016	MEEATU INECN MEPSEMPPA	250 000 000	161 290
	Sensibiliser les pêcheurs sur l'exercice de la pêche, le fumage du poisson et d'autres activités génératrices de revenus en préservant la biodiversité.	Nombre de pêcheurs formés	2016	MEEATU INECN Partenaire d'exécution	10 000 000	6 452
	Former et sensibiliser les exploitants des mines, carrières et lits et berges des rivières sur la préservation et la restauration de la biodiversité et les autres activités génératrices de revenus.	Nombre, d'exploitants formés	2014	MEEATU INECN Partenaire d'exécution	10 000 000	6 452
	Former et sensibiliser les chasseurs sur les activités génératrices de revenus autres que la chasse : élevage de poules, de petits animaux, culture des champignons, etc.	Nombre de chasseurs formés	2014	MEEATU INECN Partenaire d'exécution	3 000 000	1 935
	Former et sensibiliser les exploitants sylvicoles sur les techniques modernes de carbonisation, les énergies alternatives et renouvelables.	Nombre d'exploitants formés	2016	MEEATU INECN Partenaire d'exécution	10 000 000	6 452
	Former et sensibiliser les consommateurs des produits forestiers à l'utilisation des foyers et fours améliorés.	Nombre de consommateurs formés	2017	MEEATU INECN Partenaire d'exécution	30 000 000	19 355
Objectif spécifique 10 : D'ici 2016, les travaux communautaires visent la préservation de la biodiversité et bénéficient d'un encouragement et d'une stimulation significative.	Appuyer la création et renforcer les capacités des comités de gestion des différentes aires protégées.	Nombre de comités créés et renforcés	2014	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	50 000 000	32 258
	Octroyer des prix aux meilleures communes et écoles une fois par an durant trois ans	Nombre de cérémonies organisées	2018	MEEATU, INECN, MDC, MININTER	90 000 000	58 065
Objectif spécifique 11 : D'ici 2018, les individus et la société civile sont sensibilisés et motivés pour la préservation de la biodiversité bénéficient d'un encouragement et d'une stimulation significative.	Sensibiliser les associations et les individus pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	Nombre d'associations sensibilisées	2016	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	10 000 000	6 452
	Octroyer de prix aux meilleurs individus et associations une fois par an durant trois ans		2018	MEEATU, INECN, Partenaire d'exécution	90 000 000	58 065
S/total 4					563 000 000	363 226

Axe stratégique 5: Mise en place des alliances et des partenariats intersectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsable	Budget (en FBU)	Coût (en US\$)
Objectif spécifique 12 : D'ici 2016, le cadre national de coordination de la SNPAB comprend un volet CESPB et est fonctionnel	Organiser des séances de sensibilisation des décideurs et des ONGs sur la nécessité d'un cadre national de coordination de la de la SNPAB	Cadre mis en place	2014	MEEATU Gouvernement	5 000 000	3 226
	Mettre sur pied des organes de coordination à tous les niveaux (national, intersectoriel, régional, provincial, communal) pour la mise en œuvre de la SNPAB incluant le volet CESPB	Nombre d'organes mis en place au niveau national, provincial et communal	2016	MEEATU Gouvernement	30 000 000	19 355
	Mettre sur pied des réseaux d'acteurs pour la mise en œuvre des activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité	Nombre de réseaux mis sur pied	2014	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	50 000 000	32 258
	Elaborer un programme national de CESPB.	Programme élaboré	2014	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	10 000 000	6 452
Objectif spécifique 13 : D'ici 2016, les thématiques sur la biodiversité sont intégrées dans les activités des différents ministères et intervenants dans la mise en œuvre du CSLP II (y compris les parlementaires et les planificateurs sur l'allocation des budgets	Organiser un atelier intersectoriel de sensibilisation sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de biodiversité dans les plans de mise en œuvre du CSLP 2 (100 participants durant trois jours)	Nombre de participants et rapport	2016	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	18 000 000	11 613
	Organiser un atelier sectoriel d'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de biodiversité dans les plans de mise en œuvre du CSLP 2 au niveau provincial et communal et chez les opérateurs privés (un atelier par province et un atelier par commune)	Nombre de plans intégrant la thématique biodiversité	2016	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	91 800 000	59 226
S/total 5					204 800 000	132 129
Total					3 110 315 000	2 006 655

Annexe 5: Investissements inscrits au PIP 2013-2016

Projets en rapport avec la biodiversité (en millions de FBUs)

Projets	2013		2014		2015		2016		TOT		Bailleurs
	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	
Lake Victoria Environnement Management Project II (LVEMP II)	38	807	38	807	38	807	38	1 434	152	3 855	BM
Surveillance du couvert forestier national et de mesures notification vérification avec une approche régionale	0	3 630	0	2 500	0	4 000	0	4 500	0	14 630	BAD
Projet de Réhabilitation des milieux dégradés dans le bassin du Congo	135	415	135	415	135	415	135	430	540	1 675	BAD
Révision de la stratégie nationale et du plan national en matière de biodiversité	18	139	0	0	0	0	0	0	18	139	FEM
Amélioration de l'efficacité de gestion du système d'Aires protégées dans la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes	240	1 410	240	1 410	240	1 410	240	1 410	960	5 640	FEM
Projet Habilitation du Burundi à la 3ème Communication sur les changements Climatiques	0	0	12	450	12	450	12	450	36	1 350	FEM
Projet d'Aménagement des Bassins Versants et d'Amélioration de la Résilience Climatique. « PABVARC »	0	3 795	40	3 795	40	3 795	40	3 795	120	15 180	BAD
Stratégie Nationale de Gestion durable des terres face aux changements climatiques	0	2 093	0	2 093	0	2 093	0	2 093	0	8 372	BAD
TOTAL	431	5 759	465	6 070	465	6 070	465	6 085	1 826	23 984	
	6 190		6 535		6 535		6 550		25 810		

Annexe 6: Financements en provenance du FEM/PNUD 2009-2013 à travers des ONG

Nom du projet	Association bénéficiaire	Montant (FBU)
Année 2009 & 2010 : 6 projets financés		357 748 840
1. Projet intégré de protection des écosystèmes terrestre et aquatique de la rivière Akagera	Association pour la gestion durable de la biodiversité au Burundi	58 526 500
2. Projet Restauration des conditions éco-climatiques du lac Cohoha	Association protection des ressources naturelles pour le Bien-Etre de la population au Burundi-Cellule de Kirundo (APRN-BEPB-CK)	56 546 000
3. Intégration du public dans la conservation de la biodiversité du Parc National de la Kibira	Association Femme et Environnement au Burundi (AFEB)	61 438 300
4. Projet de protection des eaux du lac Rweru contre la Jacinthe d'eau et l'envasement de fond suite à l'érosion intensive des sols des collines environnantes et de la gestion des eaux partagées et transfrontalières, commune Busoni	Burundian Patriotic for Rehabilitation and Development (BPRD)	59 113 900
5. Délimitation physique d'une ceinture verte de 10 Km pour la conservation et la protection de la biodiversité des alentours et des marécages de la rivière Ruvubu	DUKINGIRIBIDUKIKIJE	61 479 090
6. Projet de préservation de la biodiversité du Parc de la Ruvubu	Cellule du Réseau Burundi 2000 Plus à Karusi	60 645 050
Année 2011 : 11 Projets financés		689 254 844
1. Projet pilote de gestion forestière communautaire dans la zone tampon du Parc National de la Kibira	Action Ceinture Verte pour l'Environnement(ACVE)	61 863 450
2. Appui à la Réhabilitation et à la conservation des bassins versant de la Ruvubu	Bureau d'Appui au Développement et à l'Entraide Communautaire (BADEC)	61 404 280
3. Projet de lutte contre l'érosion et de réduction de la pauvreté de la population locale de Muguruka en commune Busiga	Association pour la protection de l'Environnement et la Promotion du Développement (APED)	61 995 000
4. Aménagement intégré du bassin versant des collines Nyakibari et Kivumu en Commune Gashikanwa	Association pour la Protection de l'Environnement (APE)	60 000 000
5. Contribution à la restauration et à la conservation de la fertilité des sols à travers la promotion des actions de lutte anti-érosive en commune de Busoni	Institut d'Etude à l'Auto promotion (IEAP)	62 029 659
6. Projet intégré de protection des ressources végétales de Murehe en Commune de Busoni	Association DUKINGIRIBIDUKIKIJE	59 877 745
7. Projet de reboisement et de lutte contre la désertification dans la région de Bugesera	CADOB	49 896 360
8. Atténuation de l'impact des changements climatiques à travers l'aménagement du bassin versant de Musana en commune cendajuru	Union pour le Développement Communautaire (UDECA)	49 819 650
9. Projet de reboisement de la chaîne de montagne de Ngete en commune Cendajuru	Association SOMAMBIKE	59 769 000
10. Projet d'amélioration de l'environnement autour de l'Aire protégée du Monument des failles de Nyakazu en commune Mpinga-Kayove	ODEB (Organisation pour la Défense de l'Environnement)	61 564 800
11. Conservation de la biodiversité et atténuation de l'impact des changements climatiques sur 4 collines de la région naturelle de Kumoso en commune de Butaganzwa	Association DUKINGIRIBIDUKIKIJE	46 242 500
12. Contribution à la protection des lacs du nord et à l'augmentation de la production halieutique (commune Kirundo et Busoni)	Syndicat des Pêcheurs et Pisciculteurs sur les lacs et ses environs (SPPLINE)	54 794 400
Année 2012-2013 : 8 Projets financés		632 000 000
1. Conservation de la biodiversité du Parc National de la Ruvubu à travers l'amélioration du niveau de vie de la population de la colline Rabiro, commune Mutumba, province Karusi	APRN/BEPB Cellule Mutumba	79 000 000
2. Projet de préservation de la biodiversité du Parc National de la Ruvubu, colline Sagara en commune de Mutumba, province Karusi	Réseau Burundi 2000 Plus	79 000 000
3. Projet de lutte contre la pollution des cours d'eau et rivières du sous bassin du Nil (Ruvubu) en commune Matongo, province Kanyanza	ALPH2O	79 000 000
4. Conservation de l'Ecosystème de Mukinya pour le développement durable des collines Makaba, Bihoma, Kivuzo et rwahirwa en commune Ngozi, province Ngozi	Association pour la Gestion durable de la Biodiversité au Burundi (AGDB)	79 000 000
5. Contribution à la protection du lac Rweru sur une distance de 50 Km en commune Busoni, province Kirundo	Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Communautaire (APEDECO)	79 000 000

6. Projet intégré pour la restauration des ressources naturelles de la Reserve naturelle de Kigwena en commune Rumonge, province Bururi	ODBEM (Œuvre pour le Développement par le Bien Être des Ménages)	79 000 000
7. Projet de reboisement et des travaux de protection du bassin versant de Murehe, commune et province Cankuzo	SANURA Cankuzo	79 000 000
8. Projet de protection des eaux du lac Cohoha, commune Busoni, province Kirundo		79 000 000
TOTAL MOBILISE 2009-2013		1 679 003 684